

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

UNITÉ – TRAVAIL – PROGRÈS

COUR SUPRÊME

CHAMBRE DES COMPTES



هورية تشاد

دة - ل قكم

كمة العليا

يون المحاسبة

RAPPORT DEFINITIF SUR LE CONTROLE DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES DE L'EXERCICE 2016

DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE

JUILLET 2020

SOMMAIRE

DELIBERE	II
LISTE DES ABREVIATIONS	IV
INTRODUCTION	1
SYNTHESES DES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	3
I – LES DONNEES GENERALES	9
I.1. SITUATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, REGIONALE ET SOUS REGIONALE EN 2016	9
I.1.1. <i>Situation économique internationale</i>	9
I.1.2. <i>Situation économique régionale et sous régionale</i>	9
I.1.3. <i>Contexte économique national</i>	12
I.2. FINANCES PUBLIQUES	14
I.2.1. <i>Loi de Finances Initiale</i>	14
I.2.2. <i>Lois de Finances Rectificatives (LFR1 et LFR2)</i>	14
I.2.3. <i>Situation de la dette publique</i>	15
I.3. COMMERCE EXTERIEUR	16
II - LES RECETTES	17
II.1. PREVISIONS DES RECETTES BUDGETAIRES 2016	17
II.1.1. <i>Les Recettes Ordinaires</i>	20
II.1.2. <i>Les Recettes en capital</i>	23
II.2. LES RECOUVREMENTS DES RECETTES	24
II.2.1. <i>Recouvrement des recettes ordinaires</i>	25
II.3. SITUATION DES RESTES A RECOUVRER	34
III - LES DEPENSES	35
III.1. PREVISIONS ET EXECUTIONS DES DEPENSES	35
III.1.1. <i>Prévisions des dépenses</i>	35
III.1.2. <i>Exécution des dépenses</i>	39
III.3. ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LE COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE GESTION	46
IV - INTERVENTIONS DE L'ETAT, TRANSFERTS COURANTS ET COMPTES FINANCIERS 2016	47
IV.1. LES INTERVENTIONS ET TRANSFERTS COURANTS	47
IV.1.1. <i>Les subventions en général</i>	47
IV.1.2. <i>Subventions des établissements publics administratifs</i>	54
IV.2. LES COMPTES FINANCIERS	57
IV.2.1. <i>Les comptes des déposants et divers dépôts et consignations</i>	57
IV.2.2. <i>Les comptes de trésorerie</i>	71
IV.2.3. <i>Les comptes des communes</i>	78
V - LE RESULTAT DE L'EXECUTION DE LOIS DE FINANCES 2016	81
CONCLUSION	82
LISTE DES ANNEXES	83
LISTE DES TABLEAUX	84
DECLARATION PRELIMINAIRE	87
DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE DE L'EXERCICE 2016	87

DELIBERE

Le rapport sur l'exécution la Loi de Finance de l'exercice 2016 est établi par la Chambre des Comptes conformément aux dispositions de la Loi Organique N°004/PR/2014 du 18 février 2014 relative aux Lois de finances et les articles 48, 55 et 58 de l'ordonnance N°15/PR/2018 du 31 mai 2018, portant Attribution, Organisation, Fonctionnement et Règles de Procédure de la Cour Suprême. Cette Compétence est également reconnue et recommandée par la Directive de la CEMAC N°01 et 06.

Conformément aux dispositions susvisées et délibérant le 07 juillet 2020 en chambre de conseil en application des dispositions de l'article 53 de l'Ordonnance N°15/PR/2018, la Chambre des Comptes a adopté le présent rapport sur l'exécution de la Loi de Finances 2016 et a donné son avis sur la Déclaration Générale de Conformité entre le Compte administratif du Ministre de Finances et du Budget (MFB) et le Compte de gestion du Trésorier Payeur Général (TPG).

Ont siégé :

Avec Voix délibérative :

- Madame **ZARA BRAHIM MAHAMAT ITNO**, Présidente de la Chambre des Comptes, Présidente de séance
- Madame **NEPIDE DOSSOUM POPEE**, Présidente de la Section de Contrôle des Affaires Budgétaires et Financières
- Monsieur **HAMIT ATIM**, Conseiller
- Monsieur **NGARKETE DJIDINGAR**, Conseiller
- Monsieur **OUMAR SINI**, Conseiller
- Monsieur **NDOUBAHIDI SAMADINGAR François**, Conseiller
- Monsieur **NDIMTAMAN PANINGAR**, Conseiller
- Monsieur **HASSAN HAMIT DABOU**, Conseiller



The image shows seven handwritten signatures in blue ink, arranged vertically on the right side of the page. Each signature corresponds to one of the members listed in the adjacent list. The signatures are: 1. A large, stylized signature for Madame ZARA BRAHIM MAHAMAT ITNO. 2. A signature for Madame NEPIDE DOSSOUM POPEE. 3. A signature for Monsieur HAMIT ATIM. 4. A signature for Monsieur NGARKETE DJIDINGAR. 5. A signature for Monsieur OUMAR SINI. 6. A signature for Monsieur NDOUBAHIDI SAMADINGAR François. 7. A signature for Monsieur NDIMTAMAN PANINGAR. 8. A signature for Monsieur HASSAN HAMIT DABOU.

Avec Voix Consultative :

- Monsieur **BRAHIM ABDERAHIM KHALIL**,
Conseiller Référendaire
- Monsieur **OUSMAN YACOUB GADAM**,
Conseiller Référendaire
- Madame **KOULARAMBAYE NELDENGAR Clémentine**,
Conseillère Référendaire



A représenté le Parquet Général :

- Monsieur **RATOU ANDO**, 3^{ème} Avocat Général



Étaient présent :

- Maitre **MERSIA HLOKODI Justin**, Greffier de la
Section de Contrôle des Affaires Budgétaires et Financières,
Secrétaire de séance
- Maitre **MAHAMAT AMIR NGARE**, Greffier à la
Chambre des Comptes
- Maitre **ABELRAHIM ALI DOUD**, Greffier à la Chambre
des Comptes



Fait à la Chambre des Comptes à N'Djamena, le 07 juillet 2020

LISTE DES ABREVIATIONS

A.M.R : Avis de Mise au Recouvrement
A.N.A.T : Agence Nationale Aéronautique Tchadienne
AEN : Avoirs Extérieurs Nets
ANIE : Agence Nationale d'Importation et d'Exportation
Art. : Article
ARSAT : Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad
ARCEP : Agence de Régulation des Communications Électroniques du Tchad
BCC : Banque Commerciale du Chari
BEAC : Banque des États de l'Afrique Centrale
BNF : Bureau National de Fret
CA : Compte administratif
CAF : Cout-Assurance-Fret
CBT : Commercial Bank du Tchad
CCP : Centre des Chèques Postaux
CEMAC : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CESC : Conseil Économique, Social et Culturel
CG : Compte de gestion
CF : Consommation Finale
CNOU : Centre National des Œuvres Universitaire
CS : Cour Suprême
FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine
FEC : Facilité Élargie de Crédit
CAER : Caisse Autonome d'Entretien Routier
CESRAP : Cellule Technique Chargée du Suivi de la mise en Œuvre de la Réforme de
l'Administration Publique
CST : Compagnie Sucrière du Tchad
CCSRP : Collège de Contrôle et Surveillance des Ressources Pétrolières
CNAR : Centre National d'Appui à la Recherche
CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNRT : Caisse National de Retraite du Tchad
CPM : Comité de Politique Monétaire
COBAC : Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
DGE : Direction des Grandes Entreprises
DGDDI : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects
DGO : Direction Générale de L'Ordonnancement
EMF : Établissement de Microfinance
ENAM : École Nationale d'Administration et de Magistrature
ENFJ : École Nationale de Formation Judiciaire
ENSA : École Normale Supérieure d'Abéché
ENT : École Nationale des Télécommunications
ENTP : École Nationale des Travaux Publics
EPA : Établissement Public et Administratif
FER : Fonds d'Entretien Routier
FMI : Fonds Monétaire International
FIR : Fonds d'Intervention Rurale
FNE : Fonds Nationale pour l'Élevage
FNDS : Fonds National de Développement de l'Sport

FONAJ : Fonds National d'Appui à la Jeunesse
FONAP : Fonds National d'Appui à la formation Professionnelle
FSE : Fonds Spécial de l'Environnement
HCC : Haut Conseil de la Communication
IDH : Indice du Développement Humain
INSEED : Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démocratiques
IGL : Impôt Général Libérateur
IPC : Indice des Prix à la Consommation
IPPTE : Initiative en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés
ISBL : Institutions Sans But Lucratif
LF : Lois des Finances
LFI : Loi des Finances Initiale
LFR : Loi de Finances Rectificative
LOLF : Loi Organique relative aux Lois des Finances
MFB : Ministère DES Finances et du Budget
OFT : Observatoire Foncier du Tchad
ONAPE : Office National de la Promotion de l'Emploi
ONASPORT : Office National du Sport
ONECS : Office National des Examens et Concours du Supérieur
PIB : Prix Intérieur Brut
PM : Pour Mémoire
PR : Présidence de la République
UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africain
RP : Recette Perception
SGG : Secrétariat Général du Gouvernement
SODELAC : Société de Développement du Lac
TD : Trésorerie Départementale
TR : Trésorerie Régionale
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
TPG : Trésorier Payeur Général

INTRODUCTION

La Constitution de la République du Tchad dispose en son article 136 que les lois des finances déterminent les ressources et les charges de l'État dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique et conformément aux règles de transparence et de bonne gouvernance.

L'alinéa 9 du même article dispose que la Cour Suprême assiste le Gouvernement et l'Assemblée Nationale dans le contrôle de l'exécution de la loi de finances.

Le dernier alinéa de l'article 136 précise que le projet de règlement doit être déposé à l'Assemblée Nationale un an au plus tard après l'exécution du budget.

La Loi Organique relative aux Lois des Finances (LOLF) n°004/PR/2014 du 14 février 2014 en son article 57 alinéa 9 dispose qu'un rapport de la Cour des Comptes¹ sur l'exécution de la loi des finances accompagné d'une certification de la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes de l'État doit être joint au projet de loi de règlement.

L'article 80 de la LOLF dispose que les opérations relatives à l'exécution des lois des finances sont soumises à un triple contrôle : parlementaire, administratif et juridictionnel.

Les articles 83 et 84 de la LOLF donnent de larges compétences à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême en matière de contrôle juridictionnel des finances publiques.

L'Ordonnance n°015/PR/2018 du 31 mai 2018 portant attributions, fonctionnement et règles de procédure devant la Cour Suprême en son article 55 dispose que la Chambre des Comptes est la juridiction en matière de contrôle des finances publiques.

Le Ministre des Finances et du Budget, par courrier n°250/PR/MFB/DGO/2019 du 31 juillet 2019 (**Annexe n°01**), a transmis à la Présidente de la Chambre des Comptes, le compte administratif de l'ordonnateur principal et le compte de gestion du Trésorier Payeur Général pour l'année 2016 appuyés des documents annexes relatifs aux recettes et aux dépenses aux fins du contrôle. Bien qu'appuyés par le projet de loi de règlement et de la note de présentation, ces documents sont incomplets conduisant la Chambre des Comptes à invité le MFB à les compléter (**Annexe n°02** : correspondance n°185/CS/SCAFB/2019 du 09/08/2019).

Conformément à l'Ordonnance N°016/CS/PCS/SG/2019 du 15/08/2019 (**Annexe n°03**), les conseillers de la Section de Contrôle, des Affaires Financières et Budgétaires (**NGARKETE DJIDINGAR, NDOUBAHIDI SAMADINGAR FRANCOIS, NDINTAMNAN PANINGAR, ALI MAHAMAT ABDOUL, BRAHIM ABDERAHIM KHALIL, HAMIT ATIM, MAHAMAT NOUR DOUD ARY, OUMAR ADOUM SINI, NOUBATOINGAR SIANGAR, OUSMAN YACOUB GADAM et HASSAN HAMIT DABOU**) ont été désignés pour examiner les documents relatifs à l'exécution des Lois de finances de l'exercice 2016. Le Conseiller **NDINTAMNAN PANINGAR** a été désigné Chef d'équipe et rapporteur.

¹Chambre des Comptes

La supervision des travaux est assurée conjointement par **Madame ZARA BRAHIM MAHAMAT ITNO**, Présidente de la Chambre des Comptes et **Madame NEPIDE DOSSOUM POPEE**, Présidente de la Section de Contrôle, des Affaires Financières et Budgétaires.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 1 de l'article 232 de l'Ordonnance n°015/PR/2015 précitée qui disposent qu' : « à l'issue des contrôles, les magistrats rapporteurs établissent un rapport provisoire qui est adressé au Ministre des Finances et au Trésorier Payeur Général qui sont alors tenus de répondre par écrit aux observations des magistrats dans un délai d'un mois... », la Chambre des Comptes a transmis en date du 20 novembre 2019 **le rapport d'observations provisoire** au Ministre des Finances et du Budget (**Annexe n°04 : lettre de transmission**). Le Ministre a, en date du 13 décembre 2019 transmis à la Chambre des Comptes ses éléments de réponse (**Annexe n°05 : éléments de réponse**).

La Chambre des Comptes non satisfaite de certains éléments de réponse et conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 232 de l'Ordonnance n°015/PR/2015 a organisé une rencontre le 09 janvier 2020 avec le MFB pour clarifier ses constats (**Annexe n°06 : compte rendu de la réunion**). A l'issue des débats, le Ministère a fourni des éléments de réponse complémentaires en date du 20 janvier 2020 (**Annexe n°07 : éléments de réponse complémentaires**) qui ont été pris en compte pour lever certaines zones d'ombre et élaborer le **rapport d'observations définitif**.

Les projets des rapports d'observations provisoires et définitifs ont été transmis au Parquet Général pour ses conclusions écrites (**Annexe n°08**).

Cependant, la Chambre des Comptes constate avec regret que le Ministère des Finances et du Budget dépose toujours avec retard de plusieurs années les documents relatifs à l'exécution du Budget de l'État. Ceux relatifs à l'exercice 2016 sont déposés avec un retard de deux (02) ans et deux (02) mois, au lieu du 31 Mai 2017 ce n'est que le 31 juillet 2019 que ces documents sont déposés à la Chambre des Comptes. Aussi, la Chambre des Comptes attire l'attention du Ministre des Finances et du Budget sur le respect du délai règlementaire du dépôt desdits documents.

Le présent rapport s'articule autour des points suivants :

I - les données générales

II - les recettes

III - les dépenses

IV - les interventions de l'État, transferts courants et comptes financiers

V- le résultat de l'exécution du budget de l'année 2016

SYNTHESES DES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Observations sur les recettes

Observations n°01 : la Chambre des Comptes a constaté que les détails relatifs aux prévisions des recettes fiscales de la LFI et LFR1 ne lui ont pas été transmis avec les documents initiaux en date du 31 juillet 2019, elle les a reconstitués à partir du fascicule budgétaire 2016. Les détails fournis par le Ministère des Finances en dates du 13 décembre 2019 et 20 janvier 2020 ne permettent pas de trouver la somme des prévisions des lois des finances.

Réponse du MFB

Le MFB a transmis les prévisions des recettes fiscales dans la LFI et LFR1 de l'année 2016 en précisant que les sommes des différentes rubriques des prévisions des recettes fiscales de LFI et LFR1 2016 respectivement 424.551 et 423.551 millions de FCFA sont différentes des montants arrêtés par les lois de Finances rectificatives respectives qui sont de 539 643 et 476.650 millions de FCFA. Il explique cela par une erreur qui a échappé aux initiateurs de ces lois et aux membres de la Commission Finances de l'Assemblée Nationale.

Observations n°02 : la Chambre des Comptes a déploré la non communication de l'état des restes à recouvrer par le Trésor. Elle a néanmoins reconstitué les données à partir du compte de gestion pour aboutir aux résultats ci-après :

- le total des restes à recouvrer au 31 décembre 2015 se chiffre à 178 225 millions de FCFA. De ce montant, il a été recouvré 37 875 millions de FCFA. Il restera 140 350 millions de FCFA et non 140 503 millions de FCFA comme ressortis dans le compte de gestion des TPG de 2016 soit une différence de 153 millions de FCFA (140 503-140 350) **à justifier**.
- par ailleurs, les prises en charge de l'année 2016 s'élèvent à 296 153 millions de FCFA desquels 281 568 millions de FCFA ont été recouverts ; il en résulte des restes à recouvrer de 14 585 millions de FCFA au lieu de 14 433 millions de FCFA comme présenté dans le compte de gestion soit une différence de 152 millions de FCFA **à justifier**.

Réponse du MFB

Le MFB a, dans sa réponse, indiqué que les écarts s'expliquent par la comptabilisation par erreur des recettes à recouvrer des exercices antérieurs dans l'exercice courant. Il explique que dans tous les cas il y a équilibre dans le recouvrement total. Donc, c'est un problème de rattachement à l'exercice.

La Chambre des Comptes prend acte des explications du MFB et lève l'observation.

B. Constatations sur les dépenses

Observations n°03 : La Chambre des Comptes constate que l'ordonnancement des dépenses de certains départements et institutions est supérieur aux autorisations prévues par le budget remanié et ceci en violation des dispositions de l'article 26 de la loi organique n°004/PR/2014 relative aux lois des finances qui dispose: « Sous réserve des dispositions prévues à l'article 27 de la présente loi organique, les crédits sont limitatifs et les dépenses ne peuvent être engagées et payées que dans la limite des crédits ouverts ». Les institutions et départements concernés par ces dépassements sont : la Présidence de la République, le HCC, la Cour Suprême, le Conseil Constitutionnel, la Médiature et les Ministères (Communication, Fonction Publique, Éducation Nationale, Action Sociale, Agriculture, Élevage, Mines, Infrastructures, Jeunesse et Sports, Environnement, Enseignement Supérieur, Aménagement du Territoire, Sécurité Publique et Pétrole).

Réponses du MFB

Selon le MFB, les dépassements ont été observés en dépenses de personnel et en financements extérieurs (dons) dans le cadre du titre V.

Pour plus d'explications comme demandé par la Chambre des Comptes, il relève que

« L'exécution du Budget Général de l'État en 2016 a connu de véritables soubresauts. En effet, en moins de quatre (04) mois on a eu deux lois de Finances rectificatives : 15 juillet et 31 octobre 2016. Et à chaque fois on opère des coupes sur les crédits alloués sans pour autant tenir compte des crédits déjà consommés. Pour les dépassements constatés, il s'agit soit des crédits alloués aux grandes institutions ou alors au niveau du titre V (Équipements et Investissements), particulièrement les financements extérieurs.

Concernant le budget des grandes institutions, celle-ci ont toutes leur autonomie de gestion. Les crédits qui leur sont alloués, sont engagés et ordonnancés en deux tranches dont la dernière en juin. Et lorsqu'on prépare les lois des finances rectificatives on n'en tient pas compte et on coupe les crédits déjà consommés (engagés et ordonnancés). Pour préparer le compte administratif, on ne peut ne pas tenir compte de cette situation.

Pour ce qui est des financements extérieurs, ils sont exécutés par décaissement directs par les bailleurs et suivis par le Ministère du Plan. Il arrive que des dons ou des prêts soient enregistrés après les lois des Finances et les décaissements réalisés et comptabilisés, ce qui provoque un dépassement comparer aux prévisions initiales ».

La Chambre des Comptes prend acte des explications données par le MFB et de ses engagements à faire les diligences nécessaires dans le cadre des LFR pour que les engagements ne dépassent pas les dépenses prévues des institutions et ministères ci-dessus cités.

Recommandations n°01 :

La Chambre des Comptes recommande au MFB de faire recours aux mécanismes prévus pour régulariser lesdites situations.

Observations n°04 : La Chambre des Comptes constate que le montant des dépenses avant et sans ordonnancement continuent de croître d'année en année malgré les recommandations faites par le passé.

Réponse du MFB

Le Ministre dans sa réponse, prend acte de cette recommandation et s'engage à ce que :

- *les dépenses avant et sans ordonnancement préalables soient séparés dans le cadre du basculement dans le nouveau plan comptable de l'État dès 2020 ;*
- *l'attention particulière soit accordée pour la régularisation et réduction des DAO dans les budgets futurs ainsi que les dépenses sans ordonnancement préalables.*

La Chambre des Comptes prend acte de l'engagement du Ministre des Finances et du Budget et maintient ses observations.

Recommandations n°02

La Chambre des Comptes invite le MFB à :

- **séparer les dépenses avant et sans ordonnancement pour une meilleure lisibilité;**
- **régulariser la situation des DAO et de veiller à leur réduction dans le cadre de l'exécution des budgets futurs ;**
- **régulariser les dépenses sans ordonnancement en les inscrivant dans les collectifs budgétaires.**

Elle rappelle le caractère illégal des dépenses sans ordonnancement (sans ligne budgétaire) et demande au MFB de mettre fin à cette pratique.

Observations n°05 : La Chambre des Comptes constate que les restes à payer arrêtés dans le compte de gestion du TPG d'un montant de 534 185 millions de FCFA sont erronés à double titre :

- **les éléments contenus dans le compte de gestion donne un montant de 534 545 millions de FCFA au lieu de 534 185 millions de FCFA faisant ressortir une différence de 360 millions de FCFA ;**
- **le montant des restes à payer à reporter sur l'exercice 2016 était de 498 079 000 000 FCFA alors que le compte de gestion du TPG a reporté 608 676 millions de FCFA soit une différence de 110 597 millions de FCFA.**

Par ailleurs, la Chambre des Comptes fait observer à nouveau que l'accumulation récurrente des restes à payer contribue à l'accroissement de la dette intérieure.

Réponse du MFB

Le MFB dans sa réponse reconnaît que les restes à payer de 608.607 millions sont erronés. Le bon chiffre est de 620 850 millions comme ressorti dans le nouveau tableau B de 2015 ci-joint.

Les restes à payer de 2015 à prendre en charge en 2016 sont donc 620.850 millions ce qui donne également un nouveau tableau de SITUATION DE DEVELOPPEMENT DES PEC DES DEPENSES ET DES RESTES A PAYER AU 31/12/2016 (Tableau C ci-joint).

Par ailleurs, le MFB s'engage à :

- *élaborer le plan d'engagement des dépenses en fonction du niveau de la Trésorerie de l'État ;*
- *veiller à la sincérité des calculs des opérations ;*
- *corriger les reports depuis l'exercice 2014 ;*
- *prendre les dispositions pour apurer la dette intérieure.*

Suite à l'acceptation du montant des restes à payer de 2015 à reporter en 2016 par le MFB, l'équipe a reconstitué les prises en charges et les paiements de l'exercice 2016 décrits ci-après :

- **le compte de gestion du Trésorier Payeur Général présente des prises en charge au titre de l'exercice 2016 de 763 375 000 000 FCFA auxquels s'ajoutent les restes à payer des exercices antérieurs d'un montant de 620 850 000 000 FCFA portant ainsi le montant total des prises en charge à la somme de 1 384 225 000 000 FCFA au lieu de 1 372 051 000 000 FCFA initialement arrêtés dans le tableau n°25 ci-après.**
- **La nouvelle situation des paiements est résumée dans le tableau n°25 bis ci-dessous.**
- **La Chambre des Comptes prend acte des explications et de l'engagement du MFB et maintient ses observations.**

Recommandations n°03 : La Chambre des Comptes recommande au Ministre des Finances et du Budget :

- **d'engager les dépenses budgétaires en fonction des capacités du Trésor Public à les payer et minimiser ainsi les montants des restes à payer ;**
- **de veiller à la sincérité des calculs des opérations ;**
- **de corriger le report des restes à payer à partir du rapport sur l'exécution de lois de finances 2014 établis par la Chambre des Comptes ;**
- **de prendre les dispositions pour apurer la dette intérieure.**

Observations sur les Transferts et subventions

Observations n°06: La Chambre des Comptes constate que le compte de gestion des TPG ne fait pas la distinction entre les subventions et les transferts à l'inverse du compte

administratif qui a éclaté cette rubrique en Subventions – Bourses - Contributions Internationales - Indemnisations et autres dépenses publiques, facilitant ainsi l'analyse des subventions classées dans le compte 651-1.

Réponse du MFB

Le Ministre dans sa réponse s'engage à se conformer à l'avenir, à la nomenclature budgétaire.

La Chambre des Comptes prend acte de l'engagement du MFB et maintient son observation.

Recommandations n°04 : La Chambre des Comptes réitère sa recommandation au Trésorier Payeur Général de procéder à l'avenir à l'éclatement de ces différentes rubriques conformément à la nomenclature budgétaire.

Observations n°07 : La Chambre des Comptes constate que les Établissements Publics Administratifs listés dans le compte de gestion sont au nombre de huit (08) alors que les subventions sont également accordées à d'autres établissements publics administratifs tels que les universités et autres instituts d'enseignement.

Réponse du MFB

Selon le MFB, la liste apparue dans le compte de gestion, est constituée uniquement des EPA qui ont ouvert des comptes de dépôt dans les écritures du TPG.

Pour le moment, le critère de classification est l'ouverture d'un compte de dépôt au Trésor mais à l'avenir la liste complète des EPA bénéficiant de la subvention publique fera partie des pièces générales devant accompagner le compte de gestion.

La Chambre des Comptes prend acte de l'engagement du MFB et maintient son observation.

Recommandations n°05 :

La Chambre des Comptes recommande au MFB d'instruire le TPG pour l'ouverture des comptes de dépôts dans les écritures du Trésor Public à tous les établissements publics.

Observations n°08 : La Chambre des Comptes constate que la ligne 450/98 intitulée PM contient un débit de 4 438 000 FCFA. Elle demande au Ministre des Finances et au TPG des éclaircissements sur ce compte.

Par ailleurs, s'agissant du solde de la fiscalisation des marchés publics, la Chambre des Comptes réitère son observation par rapport à sa persistance dans la mesure où il est appelé à être soldé en fin d'exercice.

Réponse du MFB

Le MFB dans sa réponse indique que le montant apparu sur cette ligne est une erreur de saisie sur la balance. Ce compte n'est pas fonctionnel et le montant sera rattaché au bon compte. Ce montant devrait plutôt être saisi sur le compte de dépôt 450/9 SODELAC.

Le solde débiteur du compte marché fiscalisé n'a pas été soldé à cause du retard de l'opération de solde qui est venue après la clôture de l'exercice.

La Chambre des Comptes prend acte de l'engagement du MFB et lui demande de prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter de telles erreurs.

Observations n°09 : La Chambre des Comptes réitère son observation sur la persistance des comptes « 5705-Envoi de fonds » et « 5706- Disponibilités de la Direction des Grandes Entreprises » qui sont supposés être soldés en fin d'exercice et qui se retrouvent avec des soldes débiteurs.

Réponse du MFB

Selon le MFB, le premier compte « mouvement de fonds », les envois de fonds doivent être suivis dès réception mais s'il y a eu de décalage de temps au moment de l'arrêt de l'exercice, c'est la cause des soldes débiteurs.

Quant au second, le retard de dépôt de comptabilité au moment de l'arrêt de l'exercice en est la cause.

Le MFB s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour que ces comptes soient apurés en temps réel dans l'avenir, à partir du compte de gestion de l'exercice 2019.

La Chambre des Comptes prend acte de l'engagement du MFB. Toutefois, elle estime que la période complémentaire et le délai de dépôt du rapport sur l'exécution des lois des finances sont largement suffisants pour apurer lesdits comptes. Par conséquent, elle maintient ses observations.

I – LES DONNEES GENERALES

Le Budget Général de l'État pour l'exercice 2016 a été exécuté dans un contexte très difficile. Les effets du choc pétrolier ont amené le gouvernement à adopter des mesures d'urgence. L'adoption des 16 mesures a introduit des changements majeurs dans l'évolution des indicateurs macroéconomiques et budgétaires du pays. La prise en compte de ces mesures au niveau du budget de l'État et la nécessité de limiter le déficit budgétaire à un niveau soutenable ont conduit à l'adoption de deux (02) lois des Finances Rectificatives (LFR 1 et LFR 2).

I.1. Situation économique internationale, régionale et sous régionale en 2016

I.1.1. Situation économique internationale

Au cours de l'année 2016, l'économie mondiale a été caractérisée par un ralentissement de la croissance globale, en liaison avec (i) la baisse de l'activité dans les économies avancées et les pays émergents d'Asie, (ii) le fléchissement des prix des produits de base, en particulier le pétrole, et (iii) les turbulences sur les marchés financiers internationaux. Ainsi, le taux de croissance mondiale est ressorti à 3,2 % en 2016, contre 3,4 % en 2015. En relation avec cette évolution, la progression du volume des échanges de biens et services s'est repliée de 2,8 % en 2015 à 2,4 % en 2016.

Sur le front des prix, l'inflation a légèrement évolué à la hausse au niveau mondial, malgré la poursuite du repli des prix des produits de base. De manière particulière, le taux d'inflation s'est accru de 1,0 % en 2016 pour les pays avancés contre 0,7 % en 2015. Pour les pays émergents et en développement, la hausse des prix est revenue de 4,7 % en 2015 à 4,3 % en 2016.

Dans ce contexte, la plupart des banques centrales ont maintenu l'orientation accommodante de leur politique monétaire à l'exception de la Federal Reserve qui a poursuivi le resserrement progressif de sa politique monétaire entamée en fin 2015.

I.1.2. Situation économique régionale et sous régionale

En Afrique subsaharienne, la croissance économique a ralenti en 2016 à 1,4 % contre 3,4 % l'année précédente. Cette évolution est tributaire des contreperformances des deux grandes économies de la région (Afrique du Sud et Nigeria), dans un contexte caractérisé par le niveau bas du cours du pétrole. Le déficit budgétaire s'est aggravé, passant de 4,8 % du PIB en 2015 à 5,4 % du PIB en 2016, en liaison essentiellement avec la baisse des revenus publics tirés de l'exploitation des matières premières.

En revanche, le déficit du compte extérieur courant s'est réduit, pour s'établir à 4,2 % du PIB en 2016 contre 5,9 % du PIB en 2015. Le taux d'inflation est remonté à 11,3 % en 2016 contre 5,9 % en 2015.

Dans la zone Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le dynamisme de l'activité économique s'est poursuivi en 2016 en lien avec la vigueur de la demande intérieure et l'accroissement des activités dans le secteur tertiaire. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 6,8 % en 2016 contre 6,5 % un an plus tôt. Le déficit budgétaire, base engagements, hors dons, s'est légèrement atténué à 6,3 % du PIB en 2016 après 6,6 % du PIB en 2015, traduisant l'accroissement des recettes publiques. De même, le déficit des transactions extérieures courantes est revenu de 6,8 % du PIB en 2015, à 5,5 % du PIB en 2016. En ce qui concerne les prix à la consommation, le taux d'inflation est ressorti à 0,3 % en 2016 contre 1,0 % l'année précédente, consécutivement à la baisse des prix des produits alimentaires dans la plupart des pays de l'Union.

Dans la CEMAC, la situation économique a été caractérisée en 2016 par un taux de croissance du PIB réel en recul, à - 0,1 % (- 5,7 % pour le secteur pétrolier et + 1,6 % pour le secteur non pétrolier) contre + 1,7 % en 2015. Le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est ralenti à 1,1 % contre 2,5 % une année plus tôt. Quant au déficit budgétaire, base engagements, hors dons, il s'est creusé à 6,1 % du PIB contre 4,1 % en 2015. Le déficit des transactions courantes, dons officiels inclus s'est aggravé passant de 13,4 % du PIB en 2015 à 15,6 % du PIB en 2016 sous l'effet notamment de la forte chute de l'excédent de la balance commerciale, revenu de 1 398,7 milliards FCFA en 2015 à 220,4 milliards FCFA un an plus tard.

En 2016, le ratio solde budgétaire de base sur le PIB nominal pour la CEMAC a été déficitaire de 2,2 % contre 1,2% une année plus tôt. Seul le Cameroun a respecté ce critère avec un niveau de +0,8 % du PIB. Les cinq autres pays ont enregistré des niveaux suivants : Centrafrique (- 1,5 %), Congo (-5,3 %), Gabon (-2,2 %), Guinée équatoriale (-7,4 %) et Tchad (-3,3 %).

Pour les deux critères complémentaires : le solde budgétaire structurel de base, excédentaire de 5,2 % du PIB en 2015, s'est élevé à 5,3 % du PIB en 2016 pour l'ensemble de la CEMAC. Ce solde est ressorti positif pour le Cameroun (1,7 % du PIB), pour le Congo de 15,7 % du PIB, pour le Gabon de 8,5 % du PIB, pour la Guinée équatoriale de 12,2 % du PIB et pour le Tchad de 2,4 % du PIB. Le déficit budgétaire de base hors pétrole, quant à lui, a légèrement baissé se situant à 7,5 % du PIB contre 9,7 % du PIB hors pétrole en 2015 pour l'ensemble de la communauté. Par pays, il se présente de la manière suivante en pourcentage du PIB hors pétrole : au Cameroun (-1,7 %), en Centrafrique (-1,5 %), au Congo (-14,3 %), au Gabon (-4,2 %), en Guinée Équatoriale (-21,2 %) et au Tchad (-6,2 %).

Le taux d'inflation annuel moyen s'est situé en dessous de la norme communautaire, à 1,1 % en 2016 contre 2,5 % en 2015. A l'exception du Congo (4,6 %), tous les pays ont respecté ce critère avec des niveaux variant entre -1,6 % pour le Tchad et +2,7 % pour la Centrafrique.

Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, à 32,8% en moyenne, est resté en dessous de la norme communautaire dans tous les États membres. Ce critère varie entre 18,9 % du PIB pour la Guinée Équatoriale et 61,9 % du PIB pour le Congo pour 2016. Cependant, il convient de souligner le risque croissant de surendettement pour certains pays dont le taux d'endettement a crû considérablement ces dernières années alors qu'ils avaient bénéficié de l'IPPTE.

Enfin, pour ce qui est du critère relatif à la non-accumulation des arriérés extérieurs et intérieurs sur la gestion courante en 2016, et sur la base des données à la disposition de la Commission de la CEMAC, les six États membres ont accumulé des arriérés de paiement pendant la gestion courante.

En définitive, selon les données disponibles pour 2016, le Cameroun a respecté tous les critères à l'exception de celui relatif aux arriérés. Le Congo a respecté un critère (taux d'endettement), les quatre États restants ont respecté deux critères (taux d'endettement et taux d'inflation).

L'exercice de la surveillance multilatérale s'appuie également sur un ensemble d'indicateurs qui permettent de porter un diagnostic plus approfondi sur l'évolution économique et financière de la Communauté. Il s'agit du solde budgétaire primaire, du taux de couverture extérieure de la monnaie, du taux de pression fiscale, de la variation comparée de la masse salariale et des recettes de l'État et du déficit du compte courant.

En cohérence avec les évolutions des paragraphes ci-dessus, les grandes tendances des agrégats monétaires se sont déclinées comme suit :

- progression du crédit intérieur de 7,8 %, sous l'effet combiné de la hausse des concours bancaires au secteur privé (5,2 %) et du passage de la position nette créditrice des États vis-à-vis des institutions monétaires à une position nette débitrice ;
- repli sensible des avoirs extérieurs nets du système monétaire de 57,8 % imputable au reflux simultané des avoirs extérieurs nets des établissements de crédit (-39,1 milliards) et de la Banque Centrale (- 3 203,9 milliards). Les réserves officielles de change de la BEAC ont chuté en conséquence de 3 144,9 milliards FCFA pour revenir à 3 093,4 milliards FCFA à fin décembre 2016 ;
- diminution des réserves brutes en mois d'importations de biens et services, revenues de 3,9 mois en 2015, à 2,2 mois en 2016, et détérioration du taux de couverture extérieure de la monnaie à 59,1 % contre 77,1 % en décembre 2015 ;
- accentuation du repli de la masse monétaire (M2) de 5,4 % après 1,5 % en 2015 reflétant la chute des dépôts dans les banques (- 8,8 %) et de la circulation fiduciaire (- 6,1 %).

S'agissant du système bancaire de la CEMAC, qui comptait 52 banques au 31 décembre 2016, dont 14 banques au Cameroun, 4 banques en République Centrafricaine, 11 banques au Congo, 10 banques au Gabon, 5 banques en Guinée Équatoriale et 8 banques au Tchad, le volume d'activité s'est globalement caractérisé par une progression de 1,9 % du total agrégé des bilans.

En ce qui concerne le secteur de la microfinance de la Sous-région, il comptait 825 établissements de microfinance (EMF) ayant reçu l'avis conforme de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) dont un peu moins de 700 sont effectivement en activité. Les principaux agrégats de l'activité des EMF de la CEMAC sont ressortis comme suit :

- un total de bilan de 1 137 milliards FCFA, des crédits bruts de 514 milliards FCFA constitués principalement des crédits à court terme, des dépôts de la clientèle de 909 milliards FCFA dont une majorité de dépôts à vue ;

- une mauvaise qualité du portefeuille de crédits marqué par des créances en souffrance évaluées à 66 milliards FCFA, soit 13 % des crédits bruts ;
- un excédent de trésorerie de 467,3 milliards FCFA.

En relation avec un contexte international en proie à un ralentissement de la croissance économique mondiale et la poursuite de la chute des cours des matières premières, d'une part, et au regard de la conjoncture sous régionale affectée par une décélération des activités suite aux contreperformances du secteur pétrolier, d'autre part, le Comité de Politique Monétaire (CMP) a poursuivi une politique accommodante dans le but de soutenir l'activité économique. Ainsi, au cours de sa séance du 06 avril 2016, il a abaissé les coefficients des réserves obligatoires de 50 %, puis a adopté un nouveau mode de calcul de l'assiette des réserves obligatoires lors de sa réunion extraordinaire du 23 novembre 2016.

Concernant sa gestion interne, la BEAC a poursuivi le renforcement de son équilibre financier, le bénéfice net avant affectation s'étant chiffré à 164,2 milliards FCFA en 2016 contre 160,8 milliards FCFA en 2015. En revanche, le total du bilan de la Banque Centrale est revenu à 7 073,7 milliards FCFA après le montant de 9 389,7 milliards FCFA au 31 décembre 2015.

I.1.3. Contexte économique national

Sur le plan national, la récession économique en 2016 est liée à la faiblesse des cours mondiaux du pétrole, aggravée par la baisse des recettes publiques sur fond d'une situation sécuritaire instable aux frontières, d'une mauvaise pluviométrie et des grèves répétitives dans l'Administration Publique. Troisième plus grand pays d'accueil des réfugiés sur le continent africain (plus de 750 000), le Tchad connaît une situation humanitaire marquée par un sous-financement des besoins à cause de la baisse des ressources financières et de l'arrivée massive des réfugiés.

Aussi, la croissance économique s'est-elle établie à -3,2% en 2016 contre 3,1% en 2015. L'on a observé une contraction des activités aussi bien dans le secteur pétrolier (-9,0%) que dans les 6 secteurs non pétroliers (-2,5%). S'agissant de l'inflation, elle s'est située à -1,6% en décembre 2016.

I.1.3.1. L'activité économique en 2016

I.1.3.1.1. Analyse du PIB du côté de l'offre

Le secteur primaire a enregistré un taux de croissance de 4,6% en 2016 contre 9,1% en 2015. Cette situation découle de la baisse du prix de pétrole qui n'a pas incité les compagnies pétrolières à accroître leur production. En lien avec cette production, la branche extraction pétrolière a chuté de 10,6% après la hausse de 33,2% enregistrée en 2015. Quant à la branche agricole, elle a enregistré une croissance de 19,1% en 2016 contre -8,7% en 2015. Concernant les activités économiques du secteur élevage, sylviculture et pêche, elles sont restées stables autour de 3,4% en 2016 comme en 2015.

Dans le secteur secondaire, on note une décroissance de 8,1% en 2016 contre 5,3% en 2015 et des récessions dans toutes les activités industrielles sauf dans la branche « d'électricité, gaz et eau » où la croissance était de 9,6% en 2016 contre 3,6% en 2015.

Le secteur tertiaire, quant à lui, a enregistré une chute de l'ordre de 8,6% en 2016 contre 1,0% en 2015 suite aux baisses drastiques respectives des activités des services aux entreprises (-20,6%), des transports (-19,9%) et du commerce (-5,7%).

1.1.3.1.2. Analyse du PIB du côté de la demande

En 2016, la **demande intérieure** est caractérisée par une chute de la consommation finale de l'ordre de 4,0% après une augmentation de 9,4% observée en 2015. Cette contre-performance découle d'une part, de la consommation de l'Administration Publique et de celle des Institutions Sans But Lucratif (ISBL) dont la consommation a baissé de 0,3%, et d'autre part, de la consommation privée commercialisée qui a régressé de 6,1%.

Pour ce qui est des investissements, on note en 2016 une baisse généralisée de 19,8% contre une forte diminution de 46,0% enregistrée une année plus tôt. Cette réduction est liée aux arrêts de chantiers dus à la baisse des recettes pétrolières, malgré le soutien des investissements du secteur privé, notamment des ménages de 13,0%.

S'agissant de la **demande extérieure**, les exportations ont enregistré une baisse en volume de 10,1% en 2016 contre 26,3% en 2015. Cette contraction de la demande résulte de la baisse de la production pétrolière (-10,6%) et de la situation sécuritaire dans certains pays voisins comme le Nigéria et le Cameroun qui sont les voies d'exportation de produits tchadiens tels que le bétail sur pied et le coton.

1.1.3.1.3. Évolution des Prix

L'analyse de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) fait ressortir que le Tchad a pu contenir l'inflation dans les limites de la norme communautaire ($\leq 3\%$) fixée dans les critères de convergence multilatérale. Le taux d'inflation est passé de 3,7% en 2015 à 3,1% en 2016. Cette contraction est le résultat de l'arrivée sur le marché des nouveaux produits de la saison et de la crise qui sévit dans le pays. Selon l'INSEED, l'IPC a baissé de 1,6% au mois de décembre 2016 par rapport au mois précédent. Cette baisse résulte de la variation enregistrée par certaines fonctions entre les mois de novembre et de décembre 2016. Il s'agit principalement de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles », « Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison » et « Boissons alcoolisées et tabac ».

I. 1.3. 2. Monnaie et crédit

Les chocs exogènes qu'a connus l'économie nationale ont entraîné une évolution contrastée des contreparties de la masse monétaire (M2). Ainsi, l'effondrement des Avoirs Extérieurs Nets (AEN) du système monétaire, entamé depuis le début de l'année 2015 s'est poursuivi et les

créances nettes sur l'État se sont consolidées. Mais, les crédits à l'économie progressent relativement.

Les AEN du système monétaire du Tchad sont devenus négatifs et s'effondrent à -303,7 milliards de FCFA en décembre 2016 contre un solde positif de 88,6 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une dégradation de 442,8%. La détérioration de la position extérieure nette du système monétaire du Tchad provient de l'effet conjugué de l'augmentation de 119,2% des engagements extérieurs de la Banque Centrale et de la baisse de ses réserves internationales (-151,5%).

Pour ce qui est des crédits à l'économie, ils ont progressé de 5,2% à fin décembre 2016. Les crédits à court terme ont augmenté de 8,9% pour s'établir à 494,9 milliards de FCFA en décembre 2016, contre 454,3 milliards de FCFA en décembre 2015. Quant à ceux à moyen et long terme, ils ont connu des baisses respectives de 2,6% et de 25% et se sont orientés principalement vers le renouvellement de l'outil de production de la Compagnie Sucrière du Tchad (CST), au financement de l'habitat social et de l'industrie de ciment.

I.2. Finances publiques

I.2.1. Loi de Finances Initiale

Promulgué par la loi de finances n°001/PR/2016 du 01 janvier 2016, le Budget général de l'État a été adopté en :

- **recettes à 1 296 202 537 000 FCFA**, dont les recettes fiscales pétrolières à 101 473 000 000 FCFA et non fiscales pétrolières à 161 523 000 000 FCFA ;
- **dépenses à 1 455 202 537 000 FCFA**, dont 84 491 853 000 FCFA sur les revenus pétroliers directs.

Le budget dégage un déficit budgétaire de 159 000 000 000 FCFA, dont le financement est assuré par l'appui budgétaire des partenaires d'un montant de 40 000 000 000 FCFA, le décaissement attendu de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) d'un montant de 26 000 000 000 FCFA, à l'émission des bons de Trésor à souscription libre d'un montant de 93 000 000 000 FCFA et explorer d'autres types d'emprunts, compatibles avec le statut financier actuel du Tchad.

I.2.2. Lois de Finances Rectificatives (LFR1 et LFR2)

Après six (6) mois d'exercice, suite à une baisse de la production pétrolière, la chute du prix de pétrole brut de référence, de la décote de qualité, du taux de change et l'insécurité provoquée par la secte BOKO-HARAM qui engendrent des conséquences sur la situation socio-économique du Tchad, la LFI a été modifiée par la Loi de Finances Rectificative (LFR1) N°009/PR/2016 du 15 Juillet 2016 qui a ramené :

- les recettes à **1 123 184 452 000 FCFA**, dont 41 479 920 000 FCFA au titre de recettes fiscales pétrolières et 74 097 639 000 FCFA de recettes non fiscales pétrolières ;

- les dépenses sont évaluées à **1 327 336 376 000 FCFA**, dont 30 336 798 000 FCFA des revenus pétroliers au titre des transferts destinés aux secteurs prioritaires, Régions Productrices et autres et, 29 501 892 000 FCFA de revenus pétroliers destinés aux investissements au profit des secteurs prioritaires.

Ainsi, il se dégage un déficit de 204 151 924 000 FCFA, qui sera financé par l'appui budgétaire des partenaires d'un montant de 70 000 000 000 FCFA, le décaissement attendu de la FEC d'un montant de 54 000 000 000 FCFA, à l'émission des bons du trésor à souscription libre d'un montant de 80 000 000 000 FCFA et explorer d'autres types d'emprunts, compatibles avec le statut financier actuel du Tchad.

Vu la persistance de la crise financière, une 2^{ème} Loi de Finances Rectificative (LFR2) est intervenue sous le n°013/PR/2016 du 31 Octobre 2016 et a revu :

- les recettes en baisse à **648 184 486 867 FCFA**, dont 6 479 920 431 FCFA de recettes fiscales et 18 519 638 660 FCFA des recettes pétrolières non fiscales (redevances et dividendes) ;
- les dépenses prévues à la LFR1 ont été réduites à **922 277 121 867 FCFA** dont 10 155 718 000 FCFA des redevances et dividendes, soit 5 789 579 000 FCFA au titre des transferts et subventions au profit des organismes et projets des secteurs prioritaires, des régions productrices et du CCSRP et 4 366 139 000 FCFA destinées aux équipements et investissements au profit des secteurs prioritaires.

Par contre, à la Direction Générale du Budget (CID), les allocations sur revenus pétroliers sont de : 13 452 692 000 FCFA dont 9 673 597 000 FCFA en transferts et 3 779 095 000 FCFA en investissements.

I.2.3. Situation de la dette publique

L'encours de la dette extérieure au 31 décembre 2016 est de 804,8 milliards FCFA dont 355,1 milliards FCFA de créances multilatérales, 389,9 milliards FCFA de créances bilatérales et 59,8 milliards FCFA de crédits commerciaux. Au cours de l'année 2016, le remboursement se chiffre à 28,1 milliards FCFA dont 22,158 milliards FCFA de principal et 5,849 milliards FCFA d'intérêts.

L'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2016 est de 929,630 milliards de FCFA dont 850,943 milliards FCFA de dettes conventionnées composées essentiellement des avances courantes et des avances exceptionnelles de la BEAC à hauteur de 420 milliards FCFA. Au courant de l'année 2016, les remboursements de la dette se chiffrent à 47,394 milliards FCFA dont 42,987 milliards FCFA pour le principal et 4,407 milliards FCFA pour les intérêts.

I.3. Commerce extérieur

Le commerce extérieur du Tchad a enregistré un déficit du compte des transactions courantes se situant à 13,8 % du PIB en 2016 contre 10,2% enregistré en 2015. Cette persistance du déficit du compte courant s'explique principalement par la faiblesse des exportations qui représentent 15,1% du PIB contre 19,7% en 2015. Par ailleurs, il faut souligner que la variation des importations est relativement stable sur la période 2015-2016. En outre, le taux de couverture des importations par les exportations qui se situait à 66% un an plus tôt s'est dégradé pour s'établir à 52%.

II - LES RECETTES

II.1. Prévisions des recettes budgétaires 2016

Prévues pour un montant de 1 296 202 537 000 FCFA dans la Loi des Finances Initiale (LFI n°001/PR/2016 du 01 Janvier 2016), les recettes budgétaires de l'État pour l'exercice 2016 ont connu deux modifications à travers deux lois de finances rectificatives.

La première Loi des Finances Rectificative intervenue le 15 juillet 2016 (LFR n°009/PR/2016) a ramené les recettes à la somme de 1 123 184 452 000 FCFA soit une baisse de 173 018 085 000 FCFA représentant 13,35% du budget initial.

La deuxième Loi de Finances Rectificative prise le 31 octobre 2016 (LFR n°11/PR/2016) a permis une réduction drastique des recettes les ramenant à 648 184 486 867 FCFA soit une baisse de 50% par rapport au budget initial et 42,3% du LFR1.

Toutes ces réductions des recettes budgétaires sont intervenues suite à la crise financière qu'a connue la Sous-région CEMAC consécutive à la baisse du prix du pétrole, principale source de revenu et d'exportation, pourvoyeur des devises et à la situation sécuritaire aux frontières.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes suite aux corrections intervenues sur le budget durant l'année 2016.

TABLEAU n° 01 : Prévisions des recettes budgétaires 2016 (LFI, LFR1 et LFR2)

NATURE DES RECETTES	LFI2016	LFR1 2016	LFR2 2016	Écarts absolus LFR1/LFI	Écarts absolus LFR2/LFI	Écart relatif LFI/LFR1	Écart relatif LFI/LFR2
RECETTES ORDINAIRES	766 166 000 000	615 747 559 000	470 169 559 091	-150 418 441000	-295 996 440 909	19,63%	38,63%
Recettes fiscales	539 643 000 000	476 649 920 000	401 649 920 431	-62996080000	-137 993 079 569	11,67%	25,57%
Recettes non fiscales	226 523 000 000	139 097 639 000	68 519 638 660	-87425361000	-158 003 361 340	38,59%	7,10
RECETTES EN CAPITAL	530 036 537 000	507 436 893 000	178 014 927 776	-22 599 644 000	-352 021 609 224	4,26%	66,41%
Recettes en capital	310 000 000 000	310 000 000 000	2 000 000 000	0	-308 000 000 000	0	99,35
Aides, Don, et Subventions	179 702 716 000	136 938 462 000	160 194 677 776	-42 764 254 000	-19 508 038 224	23,80	10,86
Emprunts	40 333 821 000	60 498 431 000	15 820 250 000	20 164 610 000	-24 513 571 000	49,99%	60,78%
RECETTES TOTALES	1 296 202 537 000	1 123 184 452 000	648 184 486 867	173 018 085 000	648 018 050 133	13,35%	49,99%

Source : LFI, LFR1 et LFR2

Le Tableau ci-dessous présente les prévisions des recettes budgétaires 2016 révisées.

Tableau n°02 : Prévisions des recettes budgétaires 2016 révisées

NATURE DES RECETTES	LFR1 2016	LFR2 2016	Écarts absolus	%
RECETTES ORDINAIRES	615 747 559 000	470 169 559 091	-145 577 999 909	-24
Recettes fiscales	476 649 920 000	401 649 920 431	-74 999 999 569	-16
Recettes non fiscales	139 097 639 000	68 519 638 660	-70 578 000 340	-51
RECETTES EN CAPITAL	507 436 893 000	178 014 927 776	329 421 965 224	-65
Recettes en capital	310 000 000 000	2 000 000 000	-308 000 000 000	-99
Aides, Dons, et Subventions	136 938 462 000	160 194 677 776	+23 256 215 776	+17
Emprunts	60 498 431 000	15 820 250 000	-44 678 181 000	-74
RECETTES TOTALES	1 123 184 452 000	648 184 486 867	-474 999 965 133	-42,3

Source : LFR1 et LFR2

Les révisions intervenues au cours de l'année ont concerné toutes les rubriques. Ainsi, les recettes ordinaires passent de 615 747 559 000 FCFA (LFR1) à 470 169 559 091 FCFA (LFR2) soit une baisse de 24% (74 999 999 569 FCFA). Les recettes en capital ont connu une réduction de 329 421 965 224 FCFA passant de 507 436 893 000 FCFA à 178 014 927 776 FCFA soit une réduction de 65%.

II.1.1. Les Recettes Ordinaires

Composées de recettes fiscales et non fiscales, les recettes ordinaires ont été prévues en 2016 pour 766 166 000 000 FCFA dans la loi de finances initiale (LFI). Ce montant a connu deux collectifs budgétaires successivement en juillet et en octobre 2016 passant à 615 747 559 000 FCFA dans le premier collectif budgétaire (LFR1) puis à **470 169 000 000 FCFA** dans la LFR2.

II.1.1.1. Les recettes fiscales

Prévues en 2016 dans la LFI pour un montant de **539 643 000 000 FCFA** dont **104 473 000 000 FCFA** de recettes fiscales pétrolières, les recettes fiscales ont connu deux (02) remaniements passant de 539 643 000 000 FCFA à 476 650 000 000 FCFA (LFR1) puis au montant de 401 649 920 431 FCFA (LFR2) dont 6 479 920 431 FCFA de recettes pétrolières.

Tableau n°03 : Évolution des Prévisions des recettes fiscales au cours des (03) dernières années (en millions de FCFA)

Code	Nomenclature	Prévisions LFI 2014	Prévisions LFR 2014	Prévisions LFI 2015	Prévisions LFR 2015	LFI 2016	Prévisions LFR1 2016	Prévisions LFR2 2016
R 100	Impôt sur les revenus et bénéfices	762 465	727 599	592 360	346 791	278 597		178 853
R 200	Taxe sur le Salaire	9 138	9 064	11 173	8 525	10 800		10 000
R 300	Impôt sur les propriétés	50 273	43 999	31 253	30 618	12 802		12 302
R 400	Taxe sur biens et services	66 667	92 082	135 052	87 012	70 725		78 994
R 500	Impôt sur le commerce international	149 965	140 860	200 000	159 725	137 050		120 000
R 600	Autres recettes fiscales	31 283	27 253	34 754	34 754	29 669		1 500
	TOTAL	1 069 791	1 040 857	1 004 592	667 425	539 643	476 650	401 649

Sources : LFI2014, LFR 2014, LFI2015, LFR 2015, LFI 2016, LFR1 2016 et LFR2 2016

L'analyse du tableau ci-dessus montre une tendance baissière des recettes depuis 2014. Si elle est moins remarquée entre 2014 et 2015, elle est très élevée entre 2015 et 2016. Pratiquement toutes les rubriques sont touchées à l'exception des taxes sur le salaire qui ont connu une hausse de 1 475 000 000 FCFA soit un taux de 17% entre 2015 et 2016.

Observations n°01 : La Chambre des Comptes fait observer que les détails relatifs aux prévisions des recettes fiscales de la LFI et LFR1 ne lui ont pas été transmis.

Réponse du MFB

Vous trouverez ci-joints les demandes en ce qui concerne les prévisions des recettes fiscales dans la LFI et LFR1 de l'année 2016.

Nouvelle Explication du MFB

Les sommes des différentes rubriques des prévisions des recettes fiscales de LFI 2016 et LFR1 2016 respectivement 424.551 et 423.551(en grisaille dans le tableau ci-dessus) sont différentes des montants arrêtés par les lois de Finances rectificatives respectives qui sont de 539 643 et 476.650. C'est une erreur qui a échappé aux initiateurs de ces lois et aux membres de la Commissions Finances de l'Assemblée Nationale.

La Chambre des Comptes constate que les détails des prévisions des recettes fournis par le Ministère des Finances ne permettent pas de trouver la somme des prévisions des lois des finances. Par conséquent elle maintient ses observations.

Cependant, elle a pu reconstituer seulement les prévisions des recettes fiscales de LFI 2016 à partir du fascicule budgétaire 2016. Par contre, les détails des prévisions des recettes fiscales de la LFR1 ne sont pas disponibles.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des prévisions des recettes fiscales de 2015 à 2016.

Tableau n°04 : Évolution des prévisions des recettes fiscales au cours des exercices 2015 et 2016

Recettes fiscales	Prévisions LFR 2015	Prévisions LFR2 2016	Écart	Taux
Impôts sur les revenus et bénéfices	346 791 000 000	178 853 000 000	- 167 938 000 000	-48%
Taxe sur le Salaire	8 525 000 000	10 000 000 000	1 475 000 000	17%
Impôt sur les propriétés	30 618 000 000	12 302 000 000	- 18 316 000 000	-60%
Taxe sur biens et services	87 012 000 000	78 994 000 000	- 8 018 000 000	-9%
Impôts sur le commerce international	159 725 000 000	120 000 000 000	- 39 725 000 000	-25%
Autres recettes fiscales	34 754 000 000	1 500 000 000	- 33 254 000 000	-96%
Total recettes fiscales	667 425 000 000	401 649 000 000	- 265 776 000 000	-40%

Source : LFR 2015 et LFR 2 2016

Il est observé une diminution de la quasi-totalité des prévisions des impôts, sauf les taxes sur le salaire qui ont connu une augmentation de 17%. Les recettes fiscales ont connu une baisse de 265 776 000 000 FCFA par rapport à la LFR2015 soit 40% du budget rectificatif de l'année 2016.

Les impôts sur les revenus et les bénéfices ont connu une baisse de 48%, les impôts sur les propriétés une baisse de 60%, les taxes sur les biens et services salaires 9%, les impôts sur le commerce international 25% et les autres recettes fiscales une baisse de 96%.

Cette baisse des recettes fiscales est la conséquence logique de la crise financière qui a totalement plombé tous les secteurs de l'économie nationale.

II.1.1.2. Les recettes non fiscales

En 2016, les recettes non fiscales sont prévues dans la LFI pour un montant de 226 523 000 000 FCFA. Ces prévisions sont revues à la baisse dans la LRF2 pour un montant de 68 520 000 000 FCFA, soit une baisse de 69,75%.

Elles sont constituées des revenus sur la propriété, des droits et frais administratifs et ventes non industrielles et des autres recettes fiscales à savoir les amendes et confiscations à caractère non fiscal, des rémunérations des dépôts à vue, des primes d'émission, du recouvrement des créances, des recettes en atténuation des dépenses, des produits divers non classés, des intérêts sur revenus pétroliers et l'assistance intérimaire.

Tableau n°05 : Évolution des prévisions des recettes non fiscales au cours des exercices 2015 et 2016

Recettes non fiscales	LFR 2015	LFR2 2016	Écarts	Taux
Revenus sur la propriété	4 728 000 000	22 598 000 000	17 870 000 000	378%
Droits et frais adm et VNI	191 913 000 000	42 562 000 000	- 149 351 000 000	-78%
Autres recettes non fiscales	12 870 000 000	3 360 000 000	- 9 510 000 000	-74%
Total	209 511 000 000	68 520 000 000	- 140 991 000 000	-67%

Source : LFR 2015 et LFR 2016

Comparativement à 2015, les recettes non fiscales ont baissé globalement de 67%. Cependant, on note une hausse des revenus sur la propriété à hauteur de 378% passant de 4 728 000 000 FCFA à 22 598 000 000 FCFA soit 17 870 000 000 FCFA en valeur absolue.

II.1.2. Les Recettes en capital

Elles sont constituées des autres recettes en capital, des aides, dons et subventions ainsi que des emprunts.

Prévues dans la LFI pour 530 036 537 000 FCFA, les recettes en capital ont connu des variations entre les deux collectifs budgétaires successivement en juillet et en octobre 2016, passant de 507 436 893 000 FCFA dans la LFR1 et à 178 014 927 776 FCFA dans la LFR2 soit une baisse de 66,41% par rapport à la LFI.

Tableau n°06 : Prévisions des recettes en capital

Nature des recettes	LFI 2016	LFR 1 2016	LFR1
RECETTES EN CAPITAL	530 036 537 000	507 436 893 000	178 014 927 776
Recettes en capital	310 000 000 000	310 000 000 000	2 000 000 000
Aides, Dons et Subventions	179 702 716 000	136 938 462 000	160 194 677 776
Emprunts	40 333 821 000	60 498 431 000	15 820 250 000

Source : LFI 2016 et LFR1 et LFR2 2016

Compte tenu de la crise, les prévisions des recettes en capital de l'année 2016 ont connu une baisse de 18% par rapport à 2015. Elles sont passées de 216 944 821 000 FCFA dans la LFR 2015 à 178 615 000 000 FCFA dans la LFR2 2016 soit une baisse de 38 329 821 000 FCFA.

Cette variation est résumée dans le tableau ci-après.

Tableau n°07 : Évolution des recettes en capital

Recettes en capital	LFR2015	LFR2 2016	Écart	Variation (%)
Autres recettes en capital	10 000 000 000	2 000 000 000	- 8 000 000 000	-80%
Aides, Dons et Subvention en capital	165 611 000 000	160 795 000 000	- 4 816 000 000	-3%
Emprunts	41 333 821 000	15 820 000 000	-25 513 821 000	-62%
Total	216 944 821 000	178 615 000 000	- 38 329 821 000	-18%

Source : LFR 2015 et LFR2 2016

II.2. Les Recouvrements des recettes

Suivant le compte de gestion du Trésorier Payeur Général, le recouvrement global des recettes se chiffre à 683 673 000 000 FCFA pour des prévisions de 648 184 000 000 FCFA et se répartit comme suit :

Recettes ordinaires : **392 313 000 000 FCFA** dont 312 854 000 000 FCFA de recettes fiscales et 79 459 000 FCFA de recettes non fiscales ; représentant respectivement 78% et 116% de prévisions ;

Recettes en capital : **291 360 000 000 FCFA** dont 102 053 000 000 FCFA d'aides, dons et subventions contre une prévision de 160 195 000 000 FCFA soit 64% et 189 307 000 000 FCFA d'emprunts contre une prévision de 15 820 000 000 FCFA soit 1197%.

Tableau n°08 : Situation des recouvrements des recettes budgétaires en 2016

Nomenclatures	Prévisions LFR2 2016	Recouvrements 2016	Écarts	Taux
Recettes fiscales	401 649 000 000	312 854 000 000	- 88 795 000 000	78%
Recettes non fiscales	68 520 000 000	79 459 000 000	10 939 000 000	116%
Total recettes ordinaires	470 169 000 000	392 313 000 000	-77 856 000 000	83%
Autres recettes en capital	2 000 000 000	-	- 2 000 000 000	0%
Aides, Dons et Subvention	160 195 000 000	102 053 000 000	-58 142 000 000	64%
Emprunts	15 820 000 000	189 307 000 000	173 487 000 000	1197%
Total recettes en capital	178 015 000 000	291 360 000 000	113 345 000 000	164%
TOTALGENERAL	648 184 000 000	683 673 000 000	35 489 000 000	105%

Source : LFR2 et Compte de Gestion 2016

A ces recouvrements, il faut ajouter les décaissements des fonds extérieurs (dons projets et prêts projets) d'un montant de **128 676 349 539 FCFA** dont les dons projets 80 659 061 700 FCFA et les prêts projets 48 017 287 839FCFA.

Il en résulte que les recettes budgétaires de l'année 2016 se chiffrent à **812 349 349 539 FCFA (683 673 000 000+128 676 349 539)**.

II.2.1. Recouvrement des recettes ordinaires

Prévues pour un montant **470 169 000 000 FCFA** (LFR2), les recettes ordinaires ont été recouvrées à hauteur de **392 313 000 000FCFA** représentant **83%** des prévisions.

II.2.1.1. Le recouvrement des recettes fiscales

Le budget révisé 2016 prévoyait en recettes fiscales un montant de 401 649 000 000 FCFA. Les recouvrements se chiffrent à 312 854 000 000 FCFA soit **78%** des prévisions.

Comparées à l'exercice 2015, ces recettes ont connu une baisse de 100 593 millions de FCFA en valeur absolue en 2016. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du recouvrement des recettes fiscales.

Tableau n°09 : Évolution des recouvrements des recettes fiscales (en millions de FCFA)

Recettes fiscales	Prévisions LFR 2015	Recouvrements 2015	Taux	Prévisions LFR2 2016	Recouvrements 2016	Taux
Impôt sur les revenus et bénéfices nets	346 791	239 246	68,99%	178 853	141 555	79%
Taxe sur le Salaire	8 525	10 856	127,34%	10 000	6 703	67%
Impôt sur les propriétés	30 618	9 703	31,69%	12 302	5 194	42%
Taxe sur biens et services	87 012	59 217	68,06%	78 994	69 977	89%
Impôts sur le commerce international	159 725	85 649	53,62%	120 000	75 271	63%
Autres recettes fiscales	34 754	8 775	25,25%	1 500	14 154	944%
TOTAL	667 425	413 447	61,95%	401 649	312 854	78%

Source : LFR 2015 et LFR2 2016, Comptes de gestion 2015 et 2016

A - Impôts sur les revenus et bénéfices nets

Cette rubrique renferme plusieurs types d'impôts regroupés en trois catégories (impôts sur les compagnies, sociétés et entreprises ; Impôts sur les revenus des personnes physiques ; autres impôts sur le revenu et bénéfices divers). Le taux de recouvrement varie de 40% à 124% avec un taux global de **79%** :

Les recouvrements des impôts sur les revenus et bénéfices nets des compagnies, sociétés et entreprises en 2016 sont d'un montant de 38 816 000 000 FCFA contre 96 484 000 000 FCFA de prévisions soit un taux de réalisation de 40%.

Le recouvrement des Impôts sur les revenus des personnes physiques est de 71 669 000 000 FCFA soit un taux de réalisation de 124%.

Le recouvrement des autres impôts sur le revenu et bénéfices divers est d'un montant 5 585 000 000FCFA pour des prévisions de 10 700 000 000FCFA soit 52%.

Tableau n°10 : Évolution de recouvrements des impôts sur les revenus et bénéfices nets (en millions de FCFA)

Impôts sur les revenus et bénéfices nets	Exercice 2015			Exercice 2016		
	Prévisions	Recouvrements	Taux	Prévisions	Recouvrements	Taux
Impôts des compagnies, sociétés et entreprises	230 544	114 795	50%	96 484	38 816	40%
Impôts sur les revenus des personnes physiques	93 180	113 267	122%	71 669	88 531	124%
Autres impôts sur le revenu et bénéfices divers	23 067	3 286	14%	10 700	5 585	52%
Recettes exercices antérieures sur bénéfices	-	7 899		-	8 623	
TOTAL	346 791	239 247	69%	178 853	141 555	79%

Source : LFR 2015 et LFR2 2016, Comptes de gestion 2015 et 2016

B - Taxes sur les Salaires

Les taxes sur les salaires ont été recouvrées en 2016 à hauteur de 6 703 000 000 FCFA représentant 67% des prévisions. Par rapport à l'année 2015, on constate une nette régression. Le tableau suivant présente l'évolution des recouvrements des taxes sur les salaires.

Tableau n°11 : Évolution de recouvrements des taxes sur les Salaires (en millions de FCFA)

Taxes sur les Salaires	Exercice 2015			Exercice 2016		
	LFR	Recouvrements	Taux	LFR2	Recouvrements	Taux
Taxes forfaitaires sur les salaires	8 525	10 856	127%	10 000	6 703	67%
Recettes antérieures	0	0	0	0	0	
TOTAL	8 525	10 856	127%	10 000	6 703	67%

Source : LFR 2015 et LFR2 2016, comptes de gestion 2015 et 2016

C - Impôts sur la propriété

Composés des prélèvements sur le patrimoine et des prélèvements en capital, les impôts sur la propriété ont été recouverts à hauteur de 5 194 000 000 FCFA pour une prévision de 12 302 000 000 FCFA, soit un taux de réalisation **42%**. L'on constate une nette régression dans le recouvrement de ces impôts.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recouvrements desdits impôts.

Tableau n°12 : Évolution des recouvrements des impôts sur la propriété (en millions de FCFA)

Impôts sur la propriété	Exercice 2015			Exercice 2016		
	Prévisions LFR	Recouvrements	Taux	Prévisions LFR 2	Recouvrements	Taux
Prélèvement sur patrimoine	30 596	9 703	32%	12 302	5 194	42%
Prélèvement en capital	22	-		14	-	0%
TOTAL	30 618	9 703	32%	12 316	5 194	42%

Source : LFR 2015 et LFR2 2016, comptes de gestion 2015 et 2016

D - Taxes sur biens et services

Constituées des taxes générales sur ventes, des taxes sur consommations des produits et des taxes sur l'utilisation des biens mobiliers et non immobiliers, les taxes sur biens et services ont été recouvrées en 2016 à hauteur de 69 977 000 000 FCFA pour des prévisions de 78 994 000 000 FCFA, soit un taux de **89%**.

Le Tableau ci-dessous présente l'évolution des recouvrements des taxes sur biens et services.

Tableau n°13 : Évolution des recouvrements des taxes sur biens et services (en millions de FCFA)

Taxes sur biens et services	Exercice 2015			Exercice 2016		
	Prévisions LFR	Recouvrements	Taux	Prévisions LFR2	Recouvrements	Taux
Taxes générales sur ventes	77 313	53 895	70%	70 575	65 840	93%
Taxes sur consommations des produits	5 383	2 296	43%	2 000	2 095	105%
Taxes sur utilisation des biens mob. et immobilisation	4316	3 026	70%	6 419	1 885	29%
Recettes sur exercices antérieures	-			-	157	
TOTAL	87 012	59 218	68%	78 994	69 977	89%

Source : LFR 2015 et LFR2 2016, comptes de gestion 2015 et 2016

E - Impôts sur le Commerce International

Les impôts sur le commerce international ont été recouverts en 2016 à hauteur de 75 271 000 000 FCFA pour des prévisions de 120 000 000 000 FCFA, soit un taux de réalisation de **63%**.

Le Tableau ci-dessous présente l'évolution des recouvrements des impôts sur le Commerce International.

Tableau n°14 : Évolution du recouvrement des impôts sur le Commerce International (en millions de FCFA)

Impôts sur le commerce international	Exercice 2015			Exercice 2016		
	Prévisions LFR	Recouvrements	Taux	Prévisions LFR 2	Recouvrements	Taux
Droits d'importation	142 290	71 375	50%	108 797	70 405	65%
Autres taxes à l'importation	669	372	56%	7 577	317	4%
Droits d'exportation	5 403	12 376	229%	3 626	3 838	106%
Recettes sur exercices antérieures	-	1 525		-	711	
TOTAL	148 362	85 649	58%	120 000	75 271	63%

Source : LFR 2015 et LFR2 2016, comptes de gestion 2015 et 2016

F- Autres recettes fiscales

Composées des droits et timbres, des recettes affectées, des recettes affectées, des recettes fiscales à classer et des recettes sur exercices antérieures, les autres recettes fiscales ont été recouvrées pour 14 154 millions de FCFA soit **944% des prévisions**.

Tableau n°15 : Évolution du recouvrement des autres recettes fiscales (en millions de FCFA)

Autres recettes fiscales	Exercice 2015			Exercice 2016		
	Prévisions LFR	Recouvrements	Taux	Prévisions LFR2	Recouvrements	Taux
Droits des timbres	1 564	2 210	141%	1 500	2 005	134%
Recettes affectées	33 900	6 565	19,78%	-	12 149	
Recettes fiscales à classer					-	
Recettes sur exercices antérieures				-	-	
TOTAL	27 540	33 285	121%	1 500	14 154	944%

Source : LFR 2015 et LFR2 2016, comptes de gestion 2015 et 2016

II.2.1.2. Recouvrement des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales comprennent les revenus de la propriété, les droits et frais administratifs et ventes non industrielles et les autres recettes non fiscales.

Les recettes non fiscales prévues pour 68 520 000 000 FCFA au titre l'année 2016 ont été recouvrées à hauteur 79 459 000 000 FCFA soit **116%**.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recouvrements des recettes non fiscales.

Tableau n°16 : Évolution du recouvrement des recettes non fiscales (en millions de FCFA)

Recettes non fiscales	Exercice 2015			Exercice 2016		
	Prévisions LFR	Recouvrements	Taux	Prévisions LFR2	Recouvrements	Taux
Revenus de la propriété	4 728	1 639	35%	22 598	831	4%
Droits et Frais adm et VNI	191 913	102 868	54%	42 562	70 339	165%
Autres recettes non fiscales	12 870	7 629	59%	3 360	8 289	247%
TOTAL	209 511	112 137	54%	68 520	79 459	116%

Source : LFR 2015 et LFR2 2016, comptes de gestion 2015 et 2016

A - Revenus de la propriété

Composés des revenus des droits de propriété sur les entreprises et des revenus de droit de propriété sur autres agents, les revenus de la propriété prévus en 2016 pour un montant de 22 598 000 000 FCFA n'ont été recouverts qu'à hauteur 831 000 000 FCFA soit **4%** des prévisions.

Le détail des recouvrements se trouve dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°17 : Évolution du recouvrement des revenus de la propriété (en millions de FCFA)

Revenus de la propriété	Exercice 2015			Exercice 2016		
	Prévisions LFR	Recouvrements	Taux	Prévisions LFR2	Recouvrements	Taux
Revenus de droits de propriété sur les entreprises	1 900	392	21%	18 082	-	0%
Revenus de droits de propriété sur les autres agents	2 828	1 247	44%	4 516	831	18%
TOTAL	4 728	1 639	35%	22 598	831	4%

Source : LFR 2015 et LFR2 2016, comptes de gestion 2015 et 2016

B -Droits et Frais Administratifs et Ventes Non Industrielles

Le recouvrement des droits et frais administratifs et ventes non industrielles a connu une nette augmentation en 2016. En effet, un montant de 70 339 000 000 FCFA a été recouvré contre une prévision de 42 562 000 000 FCFA, soit 165%.

Le tableau suivant présente l'évolution des recouvrements des droits et frais administratifs et ventes non industrielles entre 2015 et 2016.

Tableau n°18 : Évolution des recouvrements des droits et frais administratifs et ventes non industrielles (en millions de FCFA)

Droits et Frais adm. et VNI	Exercice 2015			Exercice 2016		
	Prévisions LFR	Recouvrements	Taux	Prévisions LFR2	Recouvrements	Taux
Droits et Frais adm du Trésor	164 229	92 770	56%	35 043	62 376	178%
Ventes non industrielles	10 370	10 099	97%	7 519	7 963	106%
Recettes sur exercices antérieurs	17 314	-	0%			
TOTAL	191 913	103 000	54%	42562	70 339	165%

Source : LFR 2015 et LFR2 2016, comptes de gestion 2015 et 2016

C - Autres recettes non fiscales

Composées des amendes et confiscations, des autres recettes non fiscales et les recettes non fiscales à classer, ces recettes ont été recouvrées à la somme de 8 289 000 000 FCFA pour une prévision de 3 360 000 000 FCFA, soit **247%** des prévisions.

Le tableau ci-après présente l'évolution des recouvrements des autres recettes non fiscales.

Tableau n°19 : Évolution des recouvrements des autres recettes non fiscales (en millions de FCFA)

Autres recettes non fiscales	Exercice 2015			Exercice 2016		
	Prévisions LFR	Recouvrements	Taux	Prévisions LFR2	Recouvrements	Taux
Amendes et confiscations	253	264	104%	260	262	101%
Autres recettes non fiscales	12 617	6 034	48%	3 100	8 027	259%
Recettes non fiscales à classer	-	1 332				
TOTAL	12 870	7 630	152%	3 360	8 289	247%

Source : LFR 2015 et LFR2 2016, comptes de gestion 2015 et 2016

II.2.2. Le Recouvrement des Recettes en Capital

Prévues pour un montant 178 015 000 000 FCFA, les recettes en capital ont été recouvrées à hauteur de **291 360 000 000 FCFA**, soit un taux de réalisation de **164 %**.

Cette augmentation est due au recouvrement des recettes d'emprunts d'un montant 189 307 000 000 FCFA contre des prévisions de 15 820 000 000 FCFA soit un taux de réalisation de **1197%**.

Les autres rubriques telles que les aides, dons et subventions ont été recouvrées à hauteur de **64%** des prévisions.

Le recouvrement des recettes en capital de l'année budgétaire 2016 a dépassé largement celui de 2015 s'établissant à **118%**.

Aux recouvrements des recettes en capital de 291 360 000 000 FCFA, il faut ajouter 128 676 349 539 FCFA de financement de projets décaissés directement au profit des projets sans transiter par le Trésor portant les recettes en capital à **420 036 349 539 FCFA**.

Tableau n°20 : Évolution des recettes en Capital

Recettes en Capital	Exercice 2015			Exercice 2016		
	Prévisions LFR	Réalisations	Taux	Prévisions LFR2	Réalisations	Taux
Autres Recettes en Capital	10 000	-	0%	2 000	-	0%
Cession des actifs de l'ETAT		-			-	
Produits des exonérations fiscales et douanières	10 000	-	0%		-	
AIDES DONS ET SUBVENTIONS	165 019					
Aides dons et subventions en Capital	165 019			160 195	102 053	64%
De l'Étranger provenant des Autorités Nationales						
DE l'Étranger provenant des organismes internationaux						
EMPRUNTS	41 333	246 799		15 820	189 307	1197%
Emprunts obligataires à CT	41 334	139 260				
Emprunts extérieurs à LT 2 ans FMI	-	107 540				
Aide budgétaire FMI à LT (plusde2 ans)						
Aide budgétaire FMI à LT (plusde2 ans)		17 296				
Aide budgétaire Banque mondiale LT (plusde2 ans)		29 948				
Aide Budgétaire Arabie Saoudite		60 296				
Dons projets/Prêts projets				175 249	128 676	
TOTAL TPG	216 352	246 800		178 015	291 360	164%
TOTAL GENERAL	216 352	246 800		353 264	420 036	

Source : LFR 2015 et LFR2 2016, comptes de gestion 2015 et 2016

NB : Les dons projets et prêts projets ne sont pas comptabilisés par la Trésorerie Paierie Générale

II.3. Situation des restes à recouvrer

Observations n°02 : la Chambre des Comptes déplore la non communication de l'état des restes à recouvrer par le Trésor. Elle a néanmoins reconstitué les données à partir du compte de gestion pour aboutir aux résultats ci-après :

- le total des restes à recouvrer au 31 décembre 2015 se chiffre à 178 225 millions de FCFA. De ce montant, il a été recouvré 37 875 millions de FCFA. Il reste 140 350 millions de FCFA et non 140 503 millions de FCFA comme ressortis dans le compte de gestion des TPG de 2016 soit une différence de 153 millions de FCFA (140 503-140 350) **à justifier**.
- par ailleurs, les prises en charge de l'année 2016 s'élèvent 296 153 millions de FCFA desquels 281 568 millions de FCFA ont été recouverts ; il en résulte des restes à recouvrer de 14 585 millions de FCFA au lieu de 14 433 millions de FCFA comme présenté dans le compte de gestion soit une différence de 152 millions de FCFA **à justifier**.

Réponse du MFB

Restes à recouvrer 2015 recouverts pendant l'exercice 2016 se présentent comme suit :

- Exercices antérieurs = $140\ 503 - 140\ 503 = -153$;
- Exercice courant = $14\ 585 - 14\ 433 = +152$

Cela s'explique par la comptabilisation par erreur des recettes à recouvrer des exercices antérieurs dans l'exercice courant. Dans tous les cas il y a équilibre dans le recouvrement total. Donc, c'est problème d'attachement à l'exercice.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFB et demande d'amples explications.

Explications du MFB N°2

Restes à recouvrer 2015 recouverts pendant l'exercice 2016 se présente comme suit :

Lire Exercices antérieurs = $178\ 225 - 37\ 875 = 140\ 350$ au lieu de 140 503. Cela a donné une différence de $140\ 350 - 140\ 503 = -153$. Par conséquent, le montant de la Chambre des Comptes est juste.

Le PEC 2016 de montant de 296 153 déduits du montant de recouvrement de l'année 2016 de montant 281 561, il en résulte un reste à recouvrer de 14 585 au lieu de 14 433. Donc $14\ 585 - 14\ 433 = +152$

Cela s'explique par le fait qu'une partie de recouvrement de l'exercice 2016 est prise en compte dans le recouvrement des exercices antérieurs.

Ainsi, la sommation de ces différences $-153 + 152 = -1$ est due aux arrondis sans changer le montant global des restes à recouvrer qui est de 154 936 cf. LE TABLEAU DE DEVELOPPEMENT DE LA SITUATION DES PEC, RECOUVREMENT ET DES RESTES A RECOUVRER AU 31 DECEMBRE 2016 (Tableau A nouveau ci-joint)

La Chambre des Comptes prend acte des explications du MFB. Par conséquent, elle lève l'observation.

III - LES DEPENSES

III.1. Prévisions et exécutions des dépenses

III.1.1. Prévisions des dépenses

La loi n° 001/PR/2016 du 01 janvier 2016 portant budget général de l'État 2016 a arrêté les dépenses publiques prévisionnelles à mille quatre cent quarante et cinq milliards deux cent deux millions cinq cent trente et sept mille (**1 445 202 537 000**) FCFA.

Cette Loi des Finances a été modifiée par la loi n°009/PR/2016 du 15 Juillet 2016 portant rectificatif à la loi n° 001/PR/2016 du 01 janvier 2016 portant budget général de l'État 2016 qui a ramené les dépenses à la somme de mille trois cent vingt et sept milliards trois cent trente et sept millions trois cents soixante et seize mille FCFA (**1 327 337 376 000**) FCFA.

Le 31 Octobre 2016, est intervenue une deuxième loi rectificative à la Loi 009/PR/2016 du 15 Juillet 2016, portant budget général de l'État 2016. Celle-ci a fixé le plafond des crédits applicables aux dépenses à neuf cent quatre-vingt-douze milliards deux cent vingt-sept millions cent vingt et un mille huit cent soixante et sept francs (**992 227 121 867**) FCFA.

Tableau n°21 : Prévisions de dépenses de l'exercice budgétaires 2016

TITRE	NOMENCLATURE	LFI 2016	LFR1 2016	LFR2	ECARTS LFI/LFR2	
						En %
	DEPENSES COURANTES	689 195 789 000	704 195 789 000	551 924 127 635	137 271 661 365	19,92
I	Charges de la dette publique rétrocedées et non rétrocedées	39 041 147 000	39 041 147 000	39 041 147 000	-	-
II	Dotations des pouvoirs publics	446 134 414 000	461 134 414 000	408 331 478 749	-	-
III	Interventions de l'État et transferts courants	204 020 228 000	204 020 228 000	104 551 501 886	99 468 716 114	48,76
	DEPENSES EN CAPITAL	766 006 748 000	623 140 587 000	370 352 994 231	- 395 653 743 769	51,66
IV	Dotations aux amortissements de la dette publique rétrocedée et non rétrocedée	162 646 560 000	162 646 560 000	162 646 560 000	--	--
V	Équipements, Investissements et Transferts en capital	603 360 188 000	460 494 027 000	207 706 434 231	-395 653 743 769	65,57
	TOTAL	1 455 202 537 000	1 327 336 376 000	922 277 121 867	- 532 925 415 133	36,63

Source : LFI, LFR1 et LFR2

Les prévisions de dépenses arrêtées dans le cadre de la loi des finances initiale ont été réduites de 532 975 405 133 FCFA par la seconde loi des finances rectificative (LFR2) soit un pourcentage de 36,62% et se présente ainsi qu'il suit :

- les dépenses courantes ont connu une baisse de 19,92 %. Sous cette rubrique, le titre I relatif aux charges de la dette publique n'a connu aucune variation tandis que le titre II se rapportant à la dotation des services publics a connu une baisse de 48,35% passant de 446 134 414 000 FCFA à 408 331 478 749 FCFA. Le titre III a connu une baisse de 99 468 716 114 FCFA passant de 204 020 228 000 FCFA à 104 551 501 886 FCFA soit un taux de 48,76 % ;
- les dépenses en capital ont été affectées d'une baisse de 395 653 743 769 FCFA soit un taux de 51,66%, passant d'une dotation de 766 006 748 000 FCFA dans la loi de finances initiale à 370 352 994 231 FCFA dans la LFR2. Sous cette rubrique, le titre IV relatif à la dotation aux amortissements de la dette publique doté de 162 646 560 000 FCFA de crédits n'a pas été affecté par la loi de finances rectificative tandis que le titre V intitulé Équipements, investissements et transferts en capital est passé de 603 360 188 000 FCFA à 207 706 434 231 FCFA soit une réduction de 395 653 743 769 FCFA représentant 65,57%.

Évolution des dépenses publiques pour les périodes 2014, 2015 et 2016

Les prévisions de dépenses (LFRs) ont baissé de façon constante sur les trois derniers exercices budgétaires passant de 1 877 740 millions en 2014 à 1 506 744 millions en 2015 et 922 277 millions en 2016, soit une baisse de 50,88% en 2016 par rapport à l'exercice 2014.

Le titre IV « dotations aux amortissements » et le titre V « équipements et investissements » sont les plus touchés par la baisse des crédits respectivement de 14,21% et 36,78%.

Le tableau ci-après présente les évolutions des prévisions.

Tableau n°22 : Évolution des prévisions des dépenses publiques 2014-2016 (en million de FCFA)

Nomenclature	LFR 2014	LFR 2015	LFR2 2016	Écart %	Écart %
	(I)	(II)	(III)	(I-II)	(I-III)
DEPENSES ORDINAIRES	822 358	769 978	551 924	-6,37	-32,89
I. Charge de la dette	49 740	44 138	39 041	-11,26	-21,51
II. Dotation des pouvoirs publics	472 505	436 846	408 371	-7,55	-13,57
III. Subventions et Transferts courants	300 113	288 994	104 551	-3,70	-65,16
DEPENSES EN CAPITAL	1 055 382	736 764	370 354	-30,19	-64,91
IV. Dotation aux amortissements	308 190	264 402	161 646	-14,21	-47,55
V. Équipements et investissements	747 192	472 362	207 706	-36,78	-72,20
TOTAL GENERAL	1 877 740	1 506 744	922 277	-19,76	50,88

Source : LFRs 2014,2015 et 2016

III.1. 2. Exécution des dépenses

III.1.2.1. Ordonnancement

Le total des dépenses ordonnancées au titre de 2016 se chiffrent à 763 375 205 701 FCFA sur un total de prévisions de dépenses autorisées par la LFR2 à 922 277 119 000 FCFA.

L'analyse détaillée des crédits ordonnancés fait ressortir des disparités très importantes entre les départements et institutions résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°23 : Dépenses globales ordonnancées (LFR2)

SECTIONS	INSTITUTIONS	BUDGET GENERAL REVISE LFR2	TOTAL DES DEPENSES ORDONNANCEES	ECARTS ABSOLUS	RELATIF
1	PRESIDENCE	12 440 648 000	15 300 304 774	2 859 656 774	123%
2	PRIMATURE	4 401 758 000	2 578 672 066	1 823 085 934	59%
3	ASSEMBLEE NATIONALE	17 238 445 000	11 717 815 618	5 520 629 382	68%
4	HCC	324 996 000	476 677 818	- 151 681 818	147%
5	COUR SUPREME	681 929 000	2 237 444 873	-1 555 515 873	328%
6	CONSEILCONSTITU,	334 181 000	416 387 477	- 82 206 477	125%
7	PLAN COOP. INTERN.	24 552 660 000	6 591 414 421	17 961 245 579	27%
8	COMMUNICATION	2 014 666 000	2 082 603 941	- 67 937 941	103%
9	A. ETR. INTE. AFRI	13 388 510 000	12 196 403 174	1 192 106 826	91%
10	FINANCES & BUDGET	232 679 735 000	98 101 322 907	134 578 412 093	42%
11	FONCTION PUBLIQUE	1 279 870 000	1 714 619 213	- 434 749 213	134%
12	JUSTICE DROITS HOMM	6 475 653 000	5 733 718 550	741 934 450	89%
13	ADM. TERR. SEC. PUB.	27 263 863 000	22 931 284 911	4 332 578 089	84%
14	DEFENSE NATIONALE	91 556 621 000	86 378 286 876	5 178 334 124	94%
15	EDUCATION NATIONALE	127 427 483 000	152 482 638 359	- 25 055 155 359	120%
16	SANTE PUBLIQUE	102 936 580 000	69 394 121 148	33 542 458 852	67%
17	ACTION SOCIALE FAM.	6 784 847 000	9 735 287 936	- 2 950 440 936	143%
18	AGRI & ENVIRONNEMENT	23 820 252 000	32 683 761 513	- 8 863 509 513	137%
19	ELEVAGE & HYDRAULIQUE	12 441 418 000	21 816 551 305	- 9 375 133 305	175%
20	ECO. COMME. & INDUS	6 597 648 000	6 517 057 715	80 590 285	99%
21	MINES, GEOLOGIE et CARRIERE	1 802 870 000	1 830 697 532	- 27 827 532	102%
22	INFRASTR&Désenclavement	43 956 220 000	55 313 158 764	- 11 356 938 764	126%
23	JEUN. SPORT & LOISIRS	6 050 686 000	7 175 827 046	- 1 125 141 046	119%
25	POSTE& NTI	574 241 000	576 985 807	- 2 744 807	100%
26	ENVIRON & PECHCE	6 752 582 000	9 856 975 088	- 3 104 393 088	146%
27	ENSEIGNEMENT. SUP	15 631 505 000	17 506 671 558	- 1 875 166 558	112%
28	S. G.G.	2 722 374 000	2 645 830 612	76 543 388	97%
29	MEDIATURE	448 848 000	58 443 560	- 309 595 560	169%
30	HAUTE COUR JUSTICE	184 444 000	184 443 000	1 000	100%
31	AMENAGEM. TERRITOI	3 441 356 000	4 389 331 012	- 947 975 012	128%
32	SECURITE PUB ; & IMMIGRATION	17 848 211 000	24 740 037 990	- 6 891 826 990	139%
33	PETROLE& ENERGIE	8 613 754 000	9 708 470 074	- 1 094 716 074	113%
37	DEV. TOURISTIQUE CLT. &ARTISA.	2 407 401 000	1 980 663 267	426 737 733	82%
38	EAU & ASSAINISSEMENT	14 537 106 000	9 883 829 011	4 653 276 989	68%
40	CONS. ECO. & SOCIAL	393 618 000	570 584 052	- 176 966 052	145%
42	FORM PROF. PROMOT. METIER	375 000 000	7 339 776	367 660 224	2%
43	DEV. AERONTIQUE &METEO.NAT.	340 393 000	151 494 797	188 898 203	45%
47	COUR DES COMPTES	1 597 417 000	683 750 000	913 667 000	43%
88	DEPENSES COMMUNES	79 957 330 000	54 324 298 160	25 633 031 840	68%
TOTAL GENERAL		922 277 119 000	763 375 205 701	158 901 913 299	83%

Source : LRF2 et Compte Administratif 2016

Sur des crédits ouverts de 922 277 119 000 FCFA (LFR2), 763 375 205 702 FCFA ont fait l'objet d'ordonnement soit un taux de **83%**. Les ordonnancements des dépenses qui se chiffrent à 763 375 205 702 FCFA ont été entièrement pris en charge.

Tableau n°24 : Situation des ordonnancements et prises en charge

Titre	Nomenclature	LFR 2	Ordonnements	PEC	Écart Prévions/ ordonnement	
					ABSOLUS	En %
	DEPENSES ORDINAIRES	551 924 127 635	540 149 000 000	540 149 000 000	100 242 000 000	81%
I	Charges de la dette publique*	39 041 147 000	17 375 000 000	17 375 000 000	7 119 000 000	59%
II	Dotations des pouvoirs publics**	408 331 478 749	441 040 000 000	441 040 000 000	30 855 000 000	93%
III	Subventions et transferts	104 551 501 886	81 374 000 000	81 374 000 000	62 268 000 000	23%
	DEPENSES EN CAPITAL	370 352 994 231	223 586 000 000	223 586 000 000	30 015 000 000	87%
IV	Dotations aux amortissements	162 646 560 000	55 967 000 000	55 967 000 000	-	100%
V	Équipements et investissements	207 706 434 231	167 619 000 000	167 619 000 000	30 015 000 000	82%
	TOTAL GENERAL	922 277 121 866	763 735 000 000	763 735 000 000	130 257 000 000	83%

Source : LFR2, compte administratif et de gestion 2016

Observation n°03 : La Chambre des Comptes constate que l'ordonnement des dépenses de certains départements et institutions est supérieur aux autorisations prévues par le budget remanié et ceci en violation des dispositions de l'article 26 de la loi organique n°004/PR/2014 relative aux lois de finances qui dispose avec: « Sous réserve des dispositions prévues à l'article 27 de la présente loi organique, les crédits sont limitatifs et les dépenses ne peuvent être engagées et payées que dans la limite des crédits ouverts ».

Les départements et institutions concernés par ces dépassements sont : la Présidence de la République, le HCC, la Cour Suprême, le Conseil Constitutionnel, la Médiature, les Ministères de la Communication, de la Fonction Publique, de l'Éducation nationale, de l'Action Sociale, de l'Agriculture, de l'Élevage, des Mines, des Infrastructures, de la

Jeunesse et des Sports, de l'Environnement, de l'Enseignement Supérieur, de l'Aménagement du Territoire, de la Sécurité Publique et du Pétrole.

Recommandations n°01 : La Chambre des Comptes recommande au Ministre des Finances de faire les diligences nécessaires dans le cadre des lois des Finances rectificatives pour que les engagements par ligne de crédit ne dépassent pas les autorisations budgétaires prévues par la loi des finances.

Réponse du MFB

Les dépassements ont été observés en dépenses de personnel et en financements extérieurs (dons) dans le cadre du titre V.

Recommandations N° 01 :

Les diligences nécessaires seront prises dans le cadre des LFR pour que les engagements ne dépassent pas des dépenses prévues des institutions et ministères cités dans l'obs. 3.

La Chambres des Comptes n'est pas satisfaite des réponses du MFB et demande d'amples explications.

Explications du MFB

L'exécution du Budget Général de l'État en 2016 a connu de véritables soubresauts. En effet, en moins de quatre (04) mois on a eu deux lois de Finances rectificatives : 15 juillet et 31 octobre 2016. Et à chaque fois on opère des coupes sur les crédits alloués sans pour autant tenir compte des crédits déjà consommés. Pour les dépassements constatés, il s'agit soit des crédits alloués aux grandes institutions ou alors au niveau du titre V (Équipements et Investissements), particulièrement les financements extérieurs.

Concernant le budget des grandes institutions, celle-ci ont toutes leur autonomie de gestion. Les crédits qui leur sont alloués, sont engagés et ordonnancés en deux tranches dont la dernière en juin. Et lorsqu'on prépare les lois des finances rectificatives on n'en tient pas compte et on coupe les crédits déjà consommés (engagés et ordonnancés). Pour préparer le compte administratif on ne peut ne pas tenir compte de cette situation.

Pour ce qui est des financements extérieurs ils sont exécutés par décaissement directs par les bailleurs et suivis par le Ministère du Plan. Il arrive que des dons ou des prêts soient enregistrés après les lois des Finances et les décaissements réalisés et comptabilisés, ce qui provoque un dépassement comparer aux prévisions initiales.

La Chambre des Comptes prend acte des explications données et fait observer qu'il y a toujours des mécanismes pour régulariser ces situations qui sont inhérentes à toute gestion. Par conséquent elle maintient ses observations.

III.1.2.2. Paiements

Le compte de gestion des Trésoriers Payeurs Généraux présente des prises en charge au titre de l'exercice 2016 de l'ordre 763 375 000 000 FCFA, auxquels viennent s'ajouter des restes à payer des exercices antérieurs d'un montant de 608 676 000 000 FCFA portant ainsi le montant total des prises en charge à la somme de 1 372 051 000 000 FCFA. Ces paiements sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 25 : situation des prises en charge et des paiements en millions de FCFA

Titre	Nomenclature	Prises en Charge		Total des PEC	Paiements		Total paiements	Restes à payer
		Exo 2016	Exo ant		Exo ant	Exo 2016		
I	DEPENSES ORDINAIRES	540 149	227 700	767 489	89 280	439 907	529 187	238 302
	Charges de la dette publique*	17 375	10 841	28 216		10 256	10 256	17 960
II	Dotations des pouvoirs publics**	441 040	21 480	462 520	19 426	410 545	429 971	32 549
III	Subventions et transferts	81 374	195 379	276 753	69 854	19 106	88 960	187 793
	DEPENSES EN CAPITAL	223 586	380 976	604 562	115 108	193 571	308 679	295 883
IV	Dotations aux amortissements	55 967	81 751	137 718	1 166	55 967	57 133	80 585
V	Équipements et investissements	167 619	299 225	466 844	113 942	137 604	251 546	215 298
	TOTAL GENERAL Y COMPRIS FINEX	763 735	608 676	1 372 051	204 388	633 478	837 866	534 185

Le total des paiements effectués au cours de l'exercice Budgétaire 2016 s'élèvent à neuf cent soixante-dix-neuf milliards cinq cent soixante-sept millions cinq cent quarante et neuf mille cinq cent trente et neuf (979 567 549 539) FCFA dont cent vingt et huit milliards six cent soixante-quinze millions cinq cent quarante-neuf mille cinq cent trente et neuf (128 675 549 539) de paiements effectués par décaissements directs au titre des financements extérieurs et huit cent cinquante milliards huit cent quatre onze millions (850 891 000 000) FCFA repartis ainsi qu'il suit :

Exercice en cours : 646 503 000 000 FCFA dont 141 701 000 000 FCFA des dépenses avant ordonnancement ;

Exercices antérieurs : 204 388 000 000 FCFA.

Observations n°05 : la Chambre des Comptes constate que les restes à payer arrêtés dans le compte de gestion du TPG d'un montant de 534 185 millions de FCFA est erroné à double titre :

- les éléments contenus dans le compte de gestion donnent un montant de 534 545 millions de FCFA au lieu de 534 185 millions de FCFA faisant ressortir une différence de 360 millions de FCFA ;

- le montant des restes à payer à reporter sur l'exercice 2016 était de 498 079 000 000 FCFA alors que le compte de gestion du TPG a reporté 608 676 millions de FCFA soit une différence de 110 597 millions de FCFA.

Par ailleurs, la Chambre des Comptes fait observer à nouveau que l'accumulation récurrente des restes à payer contribue à l'accroissement de la dette intérieure.

Réponse du MFB

Le montant de 534 185 millions de FCFA (129 897 + 404 288 = 534 185) est bel et bien le montant qui doit être dans le compte de gestion de 2016 et non 534 585 millions de FCFA comme relevé dans l'obs.5 ;

Le montant reporté de 498 079 000 000 FCFA est celui du compte de gestion de 2014. Donc le montant reporté de 608 676 millions de FCFA est bel et bien celui de 2015.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFB et demande que les calculs des restes à payer soit repris.

Recommandations n°03 : La Chambre des Comptes recommande au Ministre des Finances et du Budget :

- d'engager les dépenses budgétaires en fonction des capacités du Trésor Public à les payer et minimiser ainsi les montants des restes à payer d'une année sur l'autre ;
- de veiller à la sincérité des calculs des opérations ;
- de corriger le report des restes à payer à partir du rapport de l'exécution de lois de finances 2014 établis par la Chambre des Comptes ;
- de prendre les dispositions pour apurer la dette intérieure.

Réponse du MFB

Le Ministre prend acte de cette recommandation :

- *le plan d'engagement des dépenses se fera en fonction du niveau de la Trésorerie de l'État ;*
- *de veiller à la sincérité des calculs des opérations ;*
- *la correction des reports depuis l'exercice 2014 ;*
- *Des dispositions seront prises pour apurer la dette intérieure.*

La Chambre des Comptes prend acte des explications et maintient ses observations.

NOUVELLE REPONSE

Comme il a été recommandé par la Chambre des Comptes, le calcul des restes à payer (RAP) de l'exercice 2015 a été repris. Il se trouve que les restes à payer de 608.607 millions étaient erronés. Le bon chiffre est de 620 850 millions comme il ressort dans le nouveau tableau B ci-joint, des restes à payer de 2015.

Les restes à payer de 2015 à prendre en charge en 2016 sont donc 620.850 millions ce qui donne également un nouveau tableau de SITUATION DE DEVELOPPMENT DES PEC DES DEPENSES ET DES RESTES A PAYER AU 31/12/2016 (Tableau C ci-joint)

EXPLICATIONS

Les éléments de l'observation n°5 de la Chambre des Comptes sont logiques et bien fondés :

- à juste titre les restes à payer dans le Compte de gestion du TPG d'un montant de 534.185 millions sont erronés, ils sont de 546.359 millions comme il ressort dans le nouveau tableau C ci-joint ;
- le TPG n'a pas été assignataire des financements extérieurs, c'est pourquoi les restes à payer de ces dépenses pris en charge en 2015 sont nuls. Mais un paiement de 122.771 millions (112.351+10.420) relatifs à ces dépenses a été plaqué à cet exercice 2015. La PEC de l'exercice antérieur étant zéro (0), $0 - 122771 = -122771$, ce chiffre négatif qui a absorbé les vrais RAP du TPG pour le ramener à 498.079 millions ($620.850 - 122.771 = 498.079$) ;
- quant à la différence de 110.597 millions, elle est la résultante de l'erreur commise sur le RAP de 2015 ajoutée au paiement des dépenses relatives aux financements extérieurs plaqué ($620.850 - 608.676 - 122771 = -110.597$).

Nouvelle observation de la Chambre des Comptes

Suite à la rencontre du 09 janvier 2020 avec la délégation du MFB conduite par le Secrétaire d'État, des nouveaux éléments de réponse aux interrogations restées en suspens sont transmis à la Chambre des Comptes le 20 janvier 2020. Les éléments de réponses ayant trait aux reports de restes à payer de 2015 ont permis de reconstituer les prises en charges et les paiements de l'exercice 2016 décrits ci-après :

Le compte de gestion des Trésoriers Payeurs Généraux présente des prises en charge au titre de l'exercice 2016 de 763 375 000 000 FCFA auxquels s'ajoutent les restes à payer des exercices antérieurs d'un montant de 620 850 000 000 FCFA portant ainsi le montant total des prises en charge à la somme de 1 384 225 000 000 FCFA au lieu de 1 372 051 000 000 FCFA initialement arrêtés dans le tableau n°25 ci-dessus. La nouvelle situation des paiements est résumée dans le tableau n°25 bis ci-après.

Tableau n° 25 bis : situation des prises en charge et des paiements en millions de FCFA

Titre	Nomenclature	Prises en Charge		Total des PEC	Paiements		Total paiements	Restes à payer
		Exo ant	Exo 2016		Exo ant	Exo 2016		
I	DEPENSES ORDINAIRES	218 779	539789	758 928	89 280	439 907	529 187	229 381
	Charges de la dette publique*	10 841	17 375	28 216	0	10 256	10 256	17 960
II	Dotations des pouvoirs publics**	19 828	441 040	460 868	19 426	410 545	429 971	30 897
III	Subventions et transferts	188 110	81 374	269 484	69 854	19 106	88 960	180 524
	DEPENSES EN CAPITAL	402 071	223 586	625 657	115 108	193 571	308 679	316 978
IV	Dotations aux amortissements	81 751	55 967	137 718	1 166	55 967	57 133	80 585
V	Équipements et investissements	320 320	167 619	487 939	113 942	137 604	251 546	236 393
TOTAL GENERAL		620 850	763 375	1 384 225	204 388	633 478	837 866	546 359

Source : compte de gestion

Cette nouvelle situation permet d'arrêter les paiements effectués en 2016 à la somme de 837 866 millions de FCFA dont 128 676 millions de FCFA de financement extérieur auxquels il faut ajouter 141 701 millions de FCFA des dépenses avant et sans ordonnancement (DAO) totalisant ainsi un paiement de 979 567 millions de FCFA comme inscrits dans le compte de gestion des Trésoriers Payeurs Généraux et le projet de Loi de Règlement.

En outre, les restes à payer de l'exercice 2016 à reporter en 2017 sont désormais d'un montant de 546 359 millions de FCFA au lieu de 534 185 millions de FCFA initialement arrêtés.

III.3. Analyse comparative entre le compte administratif et le compte de gestion

Le compte administratif produit par l'ordonnateur du budget de l'État traduit les engagements sur la base de l'ordonnancement. Le compte de gestion traduit les prises en charge et les paiements effectués par le TPG.

La situation de ces deux comptes est décrite dans le tableau ci-après.

Tableau n°26 : Comparaison entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion, exercice 2016 (en millions FCFA)

TITRE	NOMENCLATURE	COMPTE ADMINISTRATIF	COMPTE DE GESTION	DE	ECARTS
	DEPENSES ORDINAIRES	539 787	539 789		-2
I	Charge de la dette	17 375	17 375		-
II	Dotation des pouvoirs publics	441 039	441 040		-1
III	Transfert	81 373	81 374		-1
	DEPENSES EN CAPITAL	223 585	223 586		-1
IV	Principal de la dette	55 967	55 967		0
V	Investissement-Équipement	167 618	167 619		-1
	TOTAL	763 372	763 375		-3

Source : Comptes de gestion et administratif 2016

Il ressort du tableau ci-dessus que l'écart entre le compte de gestion et le compte administratif est de trois millions. Cette différence est probablement due à la différence des méthodes utilisées pour les arrondis des chiffres.

Il faut noter que lors des présentations antérieures l'écart entre le compte administratif et le compte de gestion était souvent important. Il faut saluer ici l'effort d'harmonisation qui a été fait entre le compte administratif de l'Ordonnateur et le compte de gestion du TPG.

IV - INTERVENTIONS DE L'ETAT, TRANSFERTS COURANTS ET COMPTES FINANCIERS 2016

IV.1. Les interventions et transferts courants

Prévues dans la LFI pour un montant de **204 020 228 000 FCFA**, les interventions et transferts courants ont été revues à **104 551 501 886 FCFA** dans la deuxième LFR soit une diminution de **99 468 726 114 FCFA** représentant un taux de **49 %**.

Les prévisions concernant ces interventions et transferts courants ont été ordonnancées à hauteur de **81 374 000 000 FCFA** entièrement pris en charge par le Trésorier Payeur Général.

Le total des prises en charge par le TPG en 2016 se chiffre à **276 753 000 000 FCFA** dont **81 374 000 000 FCFA** au titre de l'exercice courant et **195 379 000 000 FCFA** au titre de l'exercice antérieur.

Les paiements effectués sur ces dépenses prises en charge en 2016 s'élèvent à **88 960 000 000 FCFA** dont **69 854 000 000 FCFA** au titre de l'exercice antérieur et **19 106 000 000 FCFA** au titre de l'exercice courant.

IV.1.1. Les subventions en général

Il s'agit ici des subventions accordées par l'État aux institutions et organismes nationaux, sous régionaux et internationaux dans le cadre du budget général de l'État.

Ces subventions sont prises en compte dans les dépenses courantes à l'article 651-1 au Titre III-Interventions de l'État et transferts courants.

IV.1.1.1. Les prévisions

Prévues dans la Loi de Finances Initiale 2016 pour un montant de **188 864 321 001 FCFA**, ces subventions représentent 93% du montant total des interventions de l'État et transferts courants arrêtés à **204 020 228 000 FCFA**. Cependant, la LFR2 2016 a ramené le montant de ces subventions à **95 007 217 000 FCFA** réduisant son montant de **50%**.

Tableau n°27 : Situation des prévisions des subventions 2016

Sections	Structures étatiques	LFI 2016	LFR 2 2016	ECART
S1	Présidence	1 136 000 000	400 000 000	(736 000 000)
S2	Primature	900 000 000	750 000 000	(150 000 000)
S3	Assemblée Nationale	2 890 000 000	2 167 500 000	(722 500 000)
S4	Haut Conseil Communication	30 900 000	30 900 000	0

Sections	Structures étatiques	LFI 2016	LFR 2 2016	ECART
S5	Cour Suprême	0	0	0
S6	Conseil Constitutionnel	0	0	0
S7	Ministère du Plan et Coopération internationale	480 000 000	360 000 000	(120 000 000)
S8	Ministère de la Communication, Porte-parole du Gouvernement	700 000 000	525 000 000	(175 000 000)
S9	Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Coopération Internationale	0	0	0
S10	Ministère des Finances et du Budget	7 073 422 000	4 892 560 000	(2 180 862 000)
S11	Ministère de la Fonction Publique du Travail et de l'Emploi	360 000 000	270 000 000	(90 000 000)
S12	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux Chargé des Droits Humains	309 000 000	231 750 000	(77 250 000)
S13	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Gouvernance Locale	48 540 000 000	1 943 030 000	(46 596 970 000)
S14	Ministère Délégué à la Présidence de la République Chargé de la Défense Nationale des Anciens Combattants	300 000 001	225 000 000	(75 000 001)
S15	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique	1 910 700 000	1 910 700 000	0
S16	Ministère de la Santé Publique	12 674 000 000	12 799 000 000	125 000 000
S17	Ministère de la Femme, de la Famille et de la Solidarité Nationale	816 000 000	204 000 000	(612 000 000)
S18	Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Équipements Agricoles	8 909 700 000	8 909 700 000	0
S19	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales	2 600 030 000	2 600 036 000	0

Sections	Structures étatiques	LFI 2016	LFR 2 2016	ECART
S20	Ministère du Développement Industriel, Commercial et de la Promotion du Secteur Privé	3 755 000 000	4 249 750 000	494 750 000
S21	Ministère des Mines, de la Géologie et des Carrières	1 475 000 000	1 106 250 000	(368 750 000)
S22	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	617 000 000	437 750 000	179 250 000
S23	Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs	673 500 000	389 706 000	283 794 000
S25	Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies de l'Information	500 000 000	125 000 000	(375 000 000)
S26	Ministère de l'Environnement et des Pêches	650 000 000	556 017 000	(93 983 000)
S27	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	10 616 451 000	10 616 451 000	0
S28	Ministère Secrétariat Général du Gouvernement Chargé des Réformes	440 000 000	355 000 000	(85 000 000)
S29	Médiature	60 000 000	45 000 000	(15 000 000)
S30	Haute Cour de Justice	360 000 000	0	(360 000 000)
S31	Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme	640 000 000	0	(640 000 000)
S32	Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration	10 000 000 000	640 000 000	(9 360 000 000)
S33	Ministère du Pétrole, de l'Énergie Chargé de la Promotion Énergétique	0	7 500 000 000	7 500 000 000
S37	Ministère du Développement Touristique, de la Culture et de l'Artisanat	488 064 000	1 679 471 000	1 191 407 000
S38	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	0	488 064 000	488 064 000

Sections	Structures étatiques	LFI 2016	LFR 2 2016	ECART
S40	Conseil Économique, Social et Culturel	0	0	0
S42	Ministère de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Métier	0	0	0
S43	Ministère du Développement Aéronautique et de la Météorologie Nationale	0	0	0
S47	Cour des Comptes	0	0	0
S88	Dépenses Communes Interministérielles	68 959 554 000	28 599 582 000	(40 359 972 000)
	TOTAL	188 864 321 001	95 007 217 000	(93 857 104 001)

Source : LFI, LFR 2016

Au regard des données figurant au tableau ci-dessus, la baisse touche presque tous les départements concernés à l'exception des départements suivants dont la dotation a connu une augmentation. Il s'agit de :

- S16- Ministère de la Santé Publique : 125 000 000 FCFA ;
- S20- Ministère du Développement Industriel, Commercial et de la Promotion du Secteur Privé : 494 750 000 FCFA ;
- S33- Ministère du Pétrole, de l'Énergie Chargé de la Promotion Énergétique : 7 500 000 000 FCFA ;
- S37- Ministère du Développement Touristique, de la Culture et de l'Artisanat : 1 191 407 000 FCFA ;
- S38- Ministère de l'Eau et de l'Assainissement : 488 064 000 FCFA.

IV.1.1.2. Les ordonnancements

Les subventions ordonnancées au titre de l'exercice 2016 se chiffrent à **75 573 750 088** FCFA soit **79,54 %** du total des subventions remaniées de **95 007 217 000** FCFA.

La situation des ordonnancements des subventions est résumée dans le tableau ci-après :

Tableau n°28 : Situation des ordonnancements des subventions

Sections	Structures étatiques	LFR 2016	Ordonnancements	%
S1	Présidence	400 000 000	298 000 000	74,50
S2	Primature	750 000 000	0	0,00
S3	Assemblée Nationale	2 167 500 000	1 445 000 000	66,66
S4	Haut Conseil Communication	30 900 000	30 900 000	100,00
S5	Cour Suprême	0	0	0,00
S6	Conseil Constitutionnel	0	0	0,00
S7	Ministère du Plan et Coopération internationale	360 000 000	206 000 000	57,23
S8	Ministère de la Communication, Porte-parole du Gouvernement	525 000 000	525 000 000	100,00
S9	Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Coopération Internationale	0	0	0,00
S10	Ministère des Finances et du Budget	4 892 560 000	2 072 735 892	42,37
S11	Ministère de la Fonction Publique du Travail et de l'Emploi	270 000 000	270 000 000	100,00
S12	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux Chargé des Droits Humains	231 750 000	0	0,00
S13	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Gouvernance Locale,1	1 943 030 000	993 961 047	51,16
S14	Ministère Délégué à la Présidence de la République Chargé de la Défense Nationale des Anciens Combattants	225 000 000	178 033 695	79,13

Sections	Structures étatiques	LF 2016	Ordonnancements	%
S15	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique	1 910 700 000	1 910 699 999	100,00
S16	Ministère de la Santé Publique	12 799 000 000	12 774 000 000	100,00
S17	Ministère de la Femme, de la Famille et de la Solidarité Nationale	204 000 000	204 000 000	100,00
S18	Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Équipements Agricoles	8 909 700 000	8 709 700 000	97,76
S19	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales	2 600 036 000	1 869 771 000	71,92
S20	Ministère du Développement Industriel, Commercial et de la Promotion du Secteur Privé	4 249 750 000	3 975 299 000	93,55
S21	Ministère des Mines, de la Géologie et des Carrières	1 106 250 000	1 106 250 000	100,00
S22	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	437 750 000	403 022 000	92,07
S23	Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs	389 706 000	125 000 000	32,08
S25	Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies de l'Information	125 000 000	125 000 000	100,00
S26	Ministère de l'Environnement et des Pêches	556 017 000	400 000 000	71,94
S27	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	10 616 451 000	10 316 451 000	97,18
S28	Ministère Secrétariat Général du Gouvernement Chargé des Réformes	355 000 000	355 000 000	100,00

Sections	Structures étatiques	LFR 2016	Ordonnancements	%
S29	Médiature	45 000 000	30 000 000	66,67
S30	Haute Cour de Justice	0	0	0,00
S31	Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme	0	0	0,00
S32	Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration	640 000 000	125 000 000	19,54
S33	Ministère du Pétrole, de l'Énergie Chargé de la Promotion Énergétique	7 500 000 000	2 750 000 000	36,67
S37	Ministère du Développement Touristique, de la Culture et de l'Artisanat	1 679 471 000	1 507 500 000	89,76
S38	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	488 064 000	0	0,00
S40	Conseil Économique, Social et Culturel	0	0	0,00
S42	Ministère de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Métier	0	0	0,00
S43	Ministère du Développement Aéronautique et de la Météorologie Nationale	0	0	0,00
S47	Cour des Comptes	0	0	0,00

IV.1.1.3. Les paiements

Il est payé sur les interventions de l'État et transferts courants en 2016 un montant global de 88 960 000 000 FCFA dont 69 854 000 000 FCFA au titre de l'exercice antérieur et 19 106 000 000 FCFA au titre de l'exercice courant.

Observations n°06 : La Chambre des Comptes constate que le compte de gestion des TPG ne fait pas la distinction entre les subventions et les transferts à l'inverse du compte administratif qui a éclaté cette rubrique en Subventions – Bourses - Contributions

Internationales - Indemnisations et autres dépenses publiques, facilitant ainsi l'analyse des subventions classées dans le compte 651-1.

Recommandations n°04 : La Chambre des Comptes réitère sa recommandation au Trésorier Payeur Général de procéder à l'avenir à l'éclatement de ces différentes rubriques conformément à la nomenclature budgétaire.

Réponse du MFB

Le Ministre prend acte.

Pour l'avenir, cette distinction conformément à la nomenclature budgétaire sera appliquée.

La Chambre des Comptes prend acte de l'engagement du MFB et considère que l'éclatement de ces différentes rubriques conformément à la nomenclature budgétaire sera effectif dans les prochains rapports sur l'exécution de lois des finances.

IV.1.2. Subventions des établissements publics administratifs

L'analyse des subventions des Établissements Publics Administratifs (EPA) repose sur les prévisions et l'exécution des budgets alloués à ces derniers.

IV.1.2.1. Les prévisions budgétaires

Le montant des subventions allouées aux huit établissements publics administratifs ci-dessous mentionné est arrêté à la somme de **1 699 500 001 FCFA** par la LFR2 2016.

Tableau n°29 : Évolution des prévisions des subventions des établissements publics nationaux en 2015 et 2016

N°	Dénomination des établissements publics administratifs	LFR 2015	LFR2 2016	ECART	
				Absolu	Relatif
4320	École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)	1 000 000 000	355 000 000	(645 000 000)	(65%)
4321	École Nationale des Travaux Publics (ENTP)	900 000 000	437 750 000	(462 250 000)	(51%)
4322	École Nationale de Télécommunications (ENT)	412 583 000	62 500 000	(350 083 000)	(85%)
4323	Office National Conventionné des Anciens Combattants (ONCACVG)	139 849 200	75 000 001	(64 849 199)	(46%)
4324	Office Tchadien des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (OTACVG)	76 868 400	37 500 000	(39 368 400)	(51%)
4326	École Nationale de Formation Judiciaire (ENFJ)	618 000 000	231 750 000	(386 250 000)	(63%)

N°	Dénomination des établissements publics administratifs	LFR 2015	LFR2 2016	ECART	
				Absolu	Relatif
4327	CONACILSS	200 000 000	200 000 000	0	0%
4328	ANIE (Agence Nationale d'Importation et d'Exportation)	600 000 000	300 000 000	(300 000 000)	(50%)
	TOTAL	3 947 300 600	1 699 500 001	(2 247 800 599)	57%

Source : LFR 2015 et LFR2 2016

Il ressort de ce tableau que les subventions allouées aux huit établissements publics administratifs en 2016 ont connu une baisse globale de **2 247 800 599 FCFA** soit **57%** par rapport aux prévisions de 2015.

Observations n°07 : La Chambre des Comptes constate que les Établissements Publics Administratifs listés dans le compte de gestion sont au nombre de huit alors que les subventions sont également accordées à d'autres établissements publics administratifs tels que les universités et autres instituts d'enseignement.

Réponse du MFB

En effet, cette liste apparue dans le compte de gestion, est constituée uniquement des EPA qui ont ouvert des comptes de dépôt dans les écritures du TPG.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFB. Par conséquent, elle invite le MFB à intégrer les universités et autres instituts d'enseignement dans les EPA.

Recommandations n°05 : La Chambre des Comptes réitère sa demande au sujet des critères qui ont conduit à ne classer dans la catégorie des EPA que seuls huit EPA bien que d'autres établissements publics bénéficient également des subventions de l'État.

Réponse du MFB

Pour le moment, le critère de classification est l'ouverture d'un compte de dépôt au trésor mais à l'avenir la liste complète des EPA bénéficiant de la subvention publique fera partie des pièces générales devant accompagner le compte de gestion.

La Chambre des Comptes prend acte de l'engagement du MFB et l'invite à instruire les services du Trésor Public à ouvrir les comptes de dépôts aux universités, instituts d'enseignement et autres établissements publics.

IV.1.2.2. L'exécution des budgets des établissements publics

L'exécution des budgets des EPA en 2016 est décrite dans le tableau ci-dessous à travers le compte administratif et le compte de gestion.

Tableau n°30 : Situation de l'exécution des budgets des établissements publics

N° de comptes	ETABLISSEMENTS PUBLICS	LFR2 2016	Montant Ordonné	Balance générale du Trésor			Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final débiteurs (-) ou créditeurs (+)
				Débits	Crédits	Solde		
4320	École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)	355 000 000	355 000 000	758 617 758	355 000 000	(403 617 758)	542 722 451	139 104 693
4321	École Nationale des Travaux Publics (ENTP)	437 750 000	403 022 000	558 012 948	428 384 000	(129 628 948)	0	(129 628 948)
4322	École Nationale de Télécommunications (ENT)	62 500 000	62 500 000	217 003 514	62 500 000	(154 503 514)	267 480 512	112 976 998
4323	Office National Conventionné des Anciens Combattants (ONCACVG)	75 000 001	49 999 995	82 728 076	49 999 995	(32 728 081)	0	(32 728 081)
4324	Office Tchadien des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (OTACVG)	37 500 000	37 500 000	56 189 422	37 500 000	(18 689 422)	0	(18 689 422)
4326	École Nationale de Formation Judiciaire (ENFJ)	231 750 000	0	0	0	0	0	0
4327	CONACILSS	200 000 000	200 000 000	182 311 160	197 915 500	15 604 340	0	15 604 340
4328	ANIE (Agence Nationale d'Importation et d'Exportation)	300 000 000	0	415 247 214	400 000 000	(15 247 214)	491 041 500	475 794 286
	TOTAL	1 699 500 001	1 108 021 995	2 270 110 092	1 531 299 495	(738 810 597)	1 301 244 463	562 433 866

Source : CA 2016/ balance générale 2016

Il ressort du tableau ci-dessus que les subventions allouées à l'ENAM, l'ENT, l'OTACVG, la CONACILSS ont été ordonnancées à 100% ; celles allouées à l'ENTP et l'ONCACVG l'ont été respectivement à 92% et 67%. Aucun ordonnancement n'a été effectué au niveau de l'ENFJ et l'ANIE.

Il en résulte que le montant global des ordonnancements représente 65,20% des subventions prévues par la LFR2.

La situation des comptes desdits établissements tenus dans les livres du Trésor public enregistre des disponibilités à hauteur 1 531 299 495 FCFA et des retraits de 2 270 110 092 FCFA d'où un solde débiteur de 738 810 597 FCFA.

En prenant en compte les reports à nouveau de l'exercice précédent (balance d'entrée) qui se chiffrent à 1 301 244 463 FCFA, la situation devient créditrice de 562 433 866 FCFA au 31 décembre 2016.

IV.2. Les comptes financiers

Les comptes financiers comprennent :

- les comptes des déposants et les divers dépôts et consignations ;
- les comptes de trésorerie ;
- et les comptes des collectivités locales.

IV.2.1. Les comptes des déposants et divers dépôts et consignations

IV.2.1.1. Les comptes des déposants

Les comptes des déposants sont crédités des dépôts des fonds effectués au Trésor et débités des retraits effectués au cours de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente la situation des comptes des déposants au 31 décembre 2016

Tableau n°31 : Situation des comptes des déposants

N° Comptes	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final débiteurs (-) ou créditeurs (+)
				Débiteurs	Créditeurs		
450/0	Fiscalisation des marchés publics	52 444 652	3 000	52 441 652		+ 7 861 858 241	7 809 416 589
450/1	Fonds spéciaux	10 357 333 326	7 024 749 992	3 332 583 334		+7 662 621 929	4 330 038 595
450/10	ONAPE	49 849 250	121 063 765		71 214 515	+ 59 261 170	130 475 685
450/100	École Normale Supérieure d'Abéché (ENSA)	117 214 421	174 230 590		57 016 169	+ 12 740 034	69 756 203
450/11	Université des Sciences et de la Technologie d'Ati (USTA)	237 845 958	200 201 376	37 644 582		+6 152 713	(31 491 869)
450/12	Contrôle et Inspection des Services Vétérinaires	17 846 367	0	17 846 367		0	(17 846 367)
450/13	Cour des Comptes	652 576 086	695 608 000		43 031 914	+975 635 441	1 018 667 355
450/14	Fiscalité pétrolière	0	0	0	0	+ 97 500 000	97 500 000
450/15	Agence pour la promotion des initiatives communautaires	0	846 102 000		846 102 000	+ 5 113 125 641	5 959 227 641
450/16	Université virtuelle du Tchad	67 032 886	83 152 524		16 119 638	0	16 119 638
450/17	Institut de Moundou	427 684 353	414 279 000	13 405 353		+101 161 232	87 755 879
450/18	Institut de Mongo	226 869 221	0	226 869 221		+ 27 597 807	(199 271 414)

N° Comptes	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final débiteurs (-) ou créditeurs (+)
				Débiteurs	Créditeurs		
450/19	École Sup des Sciences Ex et App de Bongor (ESSEAB)	242 827 302	223 189 800	19 637 502		+ 270 732 208	251 094 706
450/2	INSEED	690 339 285	1 119 568 663		429 229 378	+ 148 058 465	577 287 843
450/20	Haute Cour de Justice (HCJ)	212 306 730	184 443 000	27 863 730		+ 20 011 566	(7 852 164)
450/21	Musée National Tchadien (MNT)	57 722 500	187 500 000		129 777 500	+ 17 648 292	147 425 792
450/22	École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Sarh	121 426 796	165 917 216		44 490 420	+ 148 491 119	192 981 539
450/23	Inst Univ des Sciences Agro et des Techno agroalimentaires	125 504 937	136 023 530		10 518 593	+ 22 500 000	33 018 593
450/24	Comité National d'Appui à la Recherche (CNAR)	275 722 337	429 319 196		153 596 859	+ 58 855 547	212 452 406
450/25	Université Nationale Adam Barka d'Abéché (UNABA)	603 922 169	619 729 392		15 807 223	+ 39 156 742	54 963 965
450/26	Centre National de Curricula (CNC)	862 594 143	399 999 999	462 594 144		+840 737 368	378 143 224
450/27	Université Roi Fayçal	327 968 232	364 744 125		36 775 893	0	36 775 893

N° Comptes	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final débiteurs (-) ou créditeurs (+)
				Débiteurs	Créditeurs		
450/28	Office National de Radiodiffusion et Télévision du Tchad	2 651 262 818	4 306 496 110		1 655 233 292	+ 5 922 460 359	7 577 693 651
450/29	FONAP	89 278 116	315 059 964		225 781 848	+ 4152 236 215	4 378 018 063
450/3	Haut Conseil de la Communication (HCC)	49 969 100	4 250 000	45 719 100		0	(45 719 100)
450/30	ONASPORT	73 415 481	0	73 415 481		+ 27 533 310	(45 882 171)
450/31	Bureau Tchadien des Droits d'Auteur (BTDA)	70 643 260	225 000 000		154 356 740	+ 3 016 999	157 373 739
450/32	INJS	200 416 733	125 000 000	75 416 733		0	(75 416 733)
450/34	FNDS	1 627 624 903	2 321 442 508		693 817 605	(569 047 436)	124 770 169
450/35	FONAJ	165 368 318	1 018 605 436		853 237 118	+ 43 651 378	896 888 496
450/36	CAER	729 980	0	729 980	0	0	(729 980)
450/37	FNE	0	450 000 000		450 000 000	+ 699 086 968	1 149 086 968
450/38	Assemblée Nationale	20 487 404 985	20 512 000 000		24 595 015	10 182 624	34 777 639
450/39	Institut d'Abéché	658 396 762	624 550 006	33 846 756		+ 7 377 253	(26 469 503)
450/4	Université de N'Ndjamena	2 870 928 667	2 240 033 660	630 895 007		(999 612 689)	(1 630 507 696)

N° Comptes	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final débiteurs (-) ou créditeurs (+)
				Débiteurs	Créditeurs		
450/40	Institut Agro de Sarh (IUSAES)	339 357 922	324 881 352	14 476 570		+ 35 167 015	20 690 445
450/41	Conseil Constitutionnel (CC)	5 400 000	18 530 000		13 130 000	+ 423 775 564	436 905 564
450/42	Cour Suprême (CS)	48 162 700	43 479 000	4 683 700		+ 108 295 214	103 611 514
450/43	Cour de Discipline Budgétaire (CDB)	0	0	0		0	0
450/44	CESRAP	51 434 175	100 000 000		48 565 825	+ 28 913 952	77 479 777
450/45	Institut Supérieur des Arts et Métiers de Biltine (ISCAM/B)	196 077 798	176 074 756	20 003 042		+ 2 220 511	(17 782 531)
450/46	Conseil Économique Social et Culturel (CESC)	147 087 760	447 287 210		300 199 450	+ 115 725 890	415 925 340
450/47	Médiateur National	0	0		0	0	0
450/48	Commission Nationale d'Accueil et Réinsertion des Réfugiés	0	0		0	+ 118 000 000	118 000 000
450/49	Institut Universitaire de Pétrole de Mao (IUP)	184 067 243	224 987 716		40 920 473	+ 15 884 812	56 805 285
450/5	Centre Artisanal	191 514 143	0	191 514 143		+ 263 177 439	71 663 296

N° Comptes	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final débiteurs (-) ou créditeurs (+)
				Débiteurs	Créditeurs		
450/50	Office National des Examens et Concours du Supérieur (ONECS)	0	0	0		0	0
450/51	Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU)	736 794 940	454 943 268	281 851 672		+ 1 065 085 574	783 233 902
450/52	Centre de Formation Académique de Football de Milézie	0	0	0		0	0
450/53	Institut du Sahara et du Sahel d'Iriba (ISSI)	98 521 845	138 973 412		40 451 567	+ 12 919 861	53 371 428
450/54	Université de Doba	184 551 281	208 103 300		23 552 019	0	23 552 019
450/55	Institut Polytechnique d'Élevage de Moussoro (IPEM)	119 270 468	154 055 356		34 784 888	0	34 784 888
450/56	Université de Pala	60 107 874	140 087 000		79 979 126	0	79 979 126
450/57	CECOQDA	354 134 964	890 542 000		536 407 036	0	536 407 036
450/58	ARSAT	0	0		0	0	0
450/6	Observatoire Foncier au Tchad (OFT)	46 426 987	41 985 000	4 441 987		0	(4 441 987)

N° Comptes	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final débiteurs (-) ou créditeurs (+)
				Débiteurs	Créditeurs		
450/60	Bibliothèque Nationale	0	262 500 000		262 500 000	0	262 500 000
450/7	Économie et Commerce	0	2 138 000		2 138 000	+ 99 070 081	101 208 081
450/8	École Normale Supérieure de l'Enseignement de NDJ	223 492 020	621 029 748		397 537 728	+ 27 402 193	424 939 921
450/9	SODELAC	902 717 767	1 950 000 000		1 047 282 233	+ 161 073 188	1 208 355 421
450/98	PM	4 438 000	0	4 438 000		0	(4 438 000)
TOTAL		48 566 027 961	51 731 859 970	5 572 318 056	8 738 150 065	35 257 441 790	38 423 273 799

SOURCE : Balance générale du Trésor 2016

L'examen du tableau révèle que le montant total des recettes et subventions des comptes des déposants est de 51 731 859 970 FCFA tandis que les dépenses se chiffrent à 48 566 027 961 FCFA dégageant ainsi, au titre de l'exercice 2016, un solde créditeur de 3 165 832 009 (51 731 859 970 - 48 566 027 961) FCFA.

En prenant en compte les reports à nouveau de l'exercice précédent (balance d'entrée) qui se chiffrent à 35 257 441 790 FCFA, la situation se présente au 31 décembre 2016 à 38 423 273 799 FCFA.

Observations n°08 : La Chambre des Comptes constate que la ligne 450/98 intitulée PM contient un débit de 4 438 000 FCFA. Elle demande au Ministre des Finances et du Budget et au TPG des éclaircissements sur ce compte.

Par ailleurs, s'agissant du solde de la fiscalisation des marchés publics, la Chambre des Comptes réitère son observation par rapport à sa persistance dans la mesure où il est appelé à se solder en fin d'exercice.

Réponse du MFB

Le montant apparu sur cette ligne est une erreur de saisie sur la balance. Ce compte n'est pas fonctionnel et le montant sera rattaché au bon compte.

Le solde débiteur du compte marché fiscalisé n'a pas été soldé à cause du retard de l'opération de solde qui est venue après la clôture de l'exercice.

La Chambre des Comptes prend acte de l'engagement du MFB et exige que ce montant soit imputé dans le bon compte comme promis. Par ailleurs, elle demande la communication du bon compte.

EXPLICATION DU MFB

Le montant apparu sur cette ligne est une erreur de saisie sur la balance. Ce montant devrait plutôt être saisi sur le compte de dépôt 450/9 SODELAC. Donc le bon compte est le 450/9 SODELAC.

La Chambre des Comptes prend acte des explications du MFB et souhaite que de telles erreurs ne se reproduisent plus dans les prochains rapports.

IV.2.1.2. Les divers dépôts et consignations

Le principe du fonctionnement de ces comptes logés au Trésor Public est le même que celui des comptes des déposants, à savoir qu'ils doivent être toujours créditeurs.

Tableau n°32 : Situation des comptes des divers dépôts et consignations

N° Cpte	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteurs	Créditeurs		
4500	Bénéficiaires Chèques sur le Trésor	26 139 250 320	28 698 131 069		2 558 880 749	+ 3 614 756 016	6 173 636 765
4510	Consignations Judiciaires et Administratives	0	6 030 000		6 030 000	+ 16 325 260	22 355 260
4511	Fonds déposés conservateur propriété foncière	0	0		0	0	0
4512	Dépôts greffier de justice	35 985 560	41 057 830		5 072 270	+165 294 023	170 366 293
4513	Successions vacantes et déshérences	0	0	0		+ 9 407 500	9 407 500
4514	Fonds consignés divers particuliers	0	0	0		+ 357 284 930	357 284 930
4515	Cautionnement des comptables publics	5 892 361	21 245 000		15 352 639	+ 83 415 115	98 767 754 0
4519/ 0	Cautionnement des candidats aux	80 000 000	210 000 000		130 000 000	0	130 000 000

N° Cpte	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteurs	Créditeurs		
	élections présidentielles						
4519/ 3	Comité national de transition pour le passage de l'audiovisuel	72 769 260	375 000 000		302 230 740	0	302 230 740
4520	FIR	0	49 947 763		49 947 763	+ 2 531 642 464	2 581 590 227
4521	Chambre de Commerce	399 249 337	447 700 752		48 451 415	+ 1 142 861 262	1 191 312 677
4522	CNPS	11 669 109	1 556 228 801		1 544 559 692	+ 5 182 346 142	6 726 905 834
4523	CNRT	10 740 785 000	9 283 616 187	1 457 168 813		+ 15 771 211 485	14 314 042 672
4524	FER	0	0	0		+ 9 274 817 470	9 274 817 470
4527	Taxe Communautaire d'Intégration CEMAC (TCI)	0	667 597 690		667 597 690	+ 3 090 605 008	3 758 202 698
4528	Contribution Communautaire d'Intégration	0	40 181		40 181	+43 990 401	44 030 582
4529	ARCEP	1 877 285 797	2 905 900 599		1 028 614 802	+ 3 367 023 019	4 395 637 821

N° Cpte	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteurs	Créditeurs		
4530	Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE)	1 356 325 057	1 403 407 318		47 082 261	+ 398 813 296	445 895 557
4607/ 10	Principal de la dette intérieure	42 740 323 880	41 574 049 770	1 166 274 110		+17 757 437 037	16 591 162 927
4607/ 11	Dette intérieure conventionnée	0	6 859 264 998		6 859 264 998	+ 20 860 100 000	27 719 364 998
4607/ 20	Principal de la dette extérieure	14 393 384 571	14 393 384 571	0		+ 8 939 048 861	8 939 048 861
4608/ 00	Paiement des créances rachetées par la CBT	0	0	0		0	0
4801	Recettes sans émissions de titres	70 418 934 957	70 418 934 957	0		0	0
4803	Taxes diverses (opérations de change)	2 639 550 730	2 639 550 730	0		0	0
4808	TVA anticipée	0	0	0		0	0
4809	Reversement des fonds	3 750 113 042	3 907 156 936		157 043 894	0	157 043 894

N° Cpte	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteurs	Créditeurs		
4820	Majorations fiscales	0	3 262 193		3 262 193	0	3 262 193
4830	Recettes des comptables non centralisateurs	0	0	0		0	0
4833	Recettes des receveurs des régies	125 431 540	125 431 540	0		0	0
4850	Opérations à transférer aux comptables du Trésor aux TR	8 673 493 235	8 507 312 989	166 180 246		+ 4 296 284 946	4 130 104 700
4851	Opérations à transférer aux comptables du Trésor aux TD et RP	668 846 051	344 301 045	324 545 006		+ 517 433 996	192 888 990
4860	Trésorerie Générale	34 305 911 028	52 412 319 853		18 106 408 825	0	18 106 408 825
4862	Nivellement des recettes douanières DGDDI NDJ	62 492 960 961	80 335 463 450		17 842 502 489	80 515 334 049	98 357 836 538
4863	Nivellement des recettes douanières provinces	0	4 093 461 449		4 093 461 449	0	4 093 461 449

N° Cpte	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteurs	Créditeurs		
4870	Rejets des recettes des TR	1 281 662	38 007 285		36 725 623	+ 192 878 106	229 603 729
4871	Rejets de recettes des TD et des RP	82 545 560	144 300 003		61 754 443	+ 33 046 508	94 800 951
4906	Dépenses en cours d'ordonnancement	184 443 023 743	52 720 015 795	131 723 007 948		-249 362 464 914	(381 085 472 862)
4908	Paiements à imputer pour compte EDT	568 630 100	0	568 630 100		-736 469 763	(1 305 099 863)
4910	Dépenses à imputer	69 403 285 280	24 026 614 819	45 376 670 461		-2 154 591 943	(47 531 262 404)
4933	Dépenses diverses à classer et à régulariser	3 236 541 249	0	3 236 541 249		-1 038 234 868	(4 274 776 117)
4940	Principal de la dette extérieure payable avant ordonnancement	22 157 903 395	14 393 384 571	7 764 518 824		-74 823 783 935	(82 588 302 759)
4941	Intérêts de la dette extérieure payable avant ordonnancement	6 096 417 794	5 849 408 139	247 009 655		-17 808 453 810	(18 055 463 465)

N° Cpte	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteurs	Créditeurs		
4960	Comptables non centralisateurs	550 000	550 000	0		-563 940 101	(563 940 101)
4970	Rejets des dépenses des TR	1 241 390 347	134 854 150	1 106 536 197		-79 662 933	(1 186 199 130)
4971	Rejets des dépenses TD et RP	1 152 309 604	167 888 160	984 421 444		-366 321 135	1 350 742 579
	TOTAL	569 312 040 530	428 754 820593	194 121 504 053	53 564 284 116	(168 772 566 508)	(309 329 786 445)

Source : Balance générale des comptes du Trésor 2016.

On notera que le montant total des ressources des divers dépôts et consignations s'élève à 428 754 820 593 FCFA tandis que les retraits se chiffrent 569 312 040 530 FCFA. Il se dégage un solde débiteur net de 140 557 219 937 FCFA ²pour l'exercice 2016.

En prenant en compte la somme des balances d'entrée débitrice de 168 772 566 508 FCFA, la situation de l'ensemble des comptes des divers dépôts et consignations passe de 140 557 219 937 FCFA à 309 329 786 445 FCFA au 31 décembre 2016.

IV.2.2. Les comptes de trésorerie

Les comptes de trésorerie comprennent les opérations bancaires et les opérations de numéraires.

L'exécution des opérations de trésorerie s'effectue à travers plusieurs comptes du Trésor à la Banque Centrale, dans les banques commerciales et au Centre des Chèques Postaux.

Au Trésor Central, les comptes sont débités des encaissements des recettes et crédités des décaissements ou paiements des dépenses.

Les tableaux ci-dessous retracent les opérations de trésorerie par comptes bancaires d'une part et par comptes en numéraires d'autre part.

²(569 312 040 530- 428 754 820 593) OU (194 121 504 053 – 53 564 284 116)

Tableau n°33 : Situation des comptes bancaires (en FCFA)

N° CPTE	INTITULE	DEBITS	CREDITS	SOLDES EXERCICE		Reports		Solde final	
				Débiteur	Créditeur	débiteurs	créditeurs	Débiteur	Créditeur
5002	Prêts divers	176 099 020 891	242 687 169 267		66 588 148 376		65 420 712 354		132 008 860 730
5120	Emprunt à Court terme	174 803 219 273	237 815 401 388		63 012 182 115		25 154 032 641		88 166 214 756
5322	Rejets techniques virements non effectués	3 311 865 414	5 478 966 729		2 167 101 315	0	0	0	2 167 101 315
5500	Chèques bancaires à l'encaissement	86 555 069 555	86 152 313 227	402 756 328		1 241 247 078		1 644 003 406	
5510	Chèques bancaires impayés	0	2 463 931		2 463 931	2 682 386		218 455	
5600	Compte courant du Trésorier Payeur à la BEAC	1 304 648 918 099	1 296 263 500 844	8 385 417 255		101 833 296		8 487 250 551	
56004	Revenus pétroliers : compte de la région productrice	- 1 306 918 652	0	- 1 306 918 652		1 410 248 541		103 329 889	
56005	Revenus pétroliers : compte de stabilisation intérêts échus	0		0		1 000 000		1 000 000	

56006	Revenus pétroliers : compte de la région productrice, intérêts	0	0	0		7 409 459		7 409 459	
56008	Programme d'appui réforme en matière de gouvernance	0	0	0		606 382		606 382	
5601	Quatrième crédit d'Ajustement Structurel CAS IV	0	0	0		1 000		1 000	
56011	Compte Spécial Dépenses Secteurs Prioritaires	16 923 859 768	18 104 971 002		1 181 111 234	1 480 111 228		298 999 994	
56014	Compte de Répartition : Revenus Pétroliers directs	20 163 870 471	20 163 870 471	0			0		0
56015	Compte de Répartition : Revenus Pétroliers indirects	6 720 781 877	6 720 781 877	0			0		0
56016	Compte gestion MINUSMA	365 596 750	365 596 750	0			0		0
5605/ 11	Impayés des intérêts/créances consolidées	1 300 855 262	0	1 300 855 262			0	1 300 855 262	
5602	Découvert à la BEAC sous plafond	0	0	0			279 970 668 547		279 970 668 547
5602/ 1	Avances exceptionnelles	0	0	0			134 549 000 000		34 549 000 000

5605	Compte Séquestre ECOBANK	14 009 580 537	14 009 580 537	0			0		0
5605/ 1	Crédits consolidés à l'économie	0	0	0			34 658 367 218		34 658 367 218
5608	Compte Initiative des Pays Pauvres Très Endettés à la BEAC	0	0	0		563 669 782		563 669 782	
5609	Dépôts Spéciaux du Tchad à la BEAC	0	0	0		1 328 636 436		1 328 636 436	
5610	Compte Courant de la dette extérieure à la BEAC	35 474 118 175	35 905 003 417		430 885 242	507 885 242		77 000 000	
5610/ 1	Dépôts Spéciaux du Tchad à la BEAC Services Centraux	0	0	0		26 873 347		26 873 347	
5611	Compte bancaire des ACPDC à l'étranger	0	308 030 420		308 030 420	332 464 852		24 434 432	
5612	Séquestre Prêt Acheteur Préférentiel	0	2 699 154 103		2 699 154 103	2 699 154 103		0	0
5613	Compte Séquestre Emprunt Obligataire	0	0	0		47 101 278		47 101 278	
5613/ 1	Compte Salaires	109 224 057 140	109 214 645 140	9 412 000			0	9 412 000	
5613/ 2	Compte Taxes Dédiées FNDS	2 309 692 452	801 000 000	1 508 692 452		14 104 418		1 522 796 870	

5613/4	Aide budgétaire Union Européenne	37 738 510 694	37 738 510 694	0	0	0	0		0
5613/6	Aide budgétaire BAD	33 337 846 928	33 337 846 928	0	0	0	0		0
5613/7	Rachat créances ordinaires CBT	64 400 000 000	56 426 303 353	7 973 696 647			0	7 973 696 647	
5615	Compte Spécial Sécurité Extérieur	1 828 687 701	3 657 375 402		1 828 687 701	1 828 687 701		0	0
5617	Compte courant du Trésorier Payeur Général à la BCC	0	0	0		1 000		1000	
5620	Compte Chèque Postal du Trésorier Payeur Général	0	0	0		166 686 582		166 686 582	
	TOTAL	2 087 908 632 335	2 207 852 485 480	18273911292	138 217 764 437	11 760 404 111	539 752 780 760	23 583 982 772	671 520 212 566

Source : Balance générale des comptes du trésor de 2016

Il ressort du tableau des opérations bancaires que le montant total des ressources détenues dans les banques est de 2 207 852 485 480 FCFA, tandis que les sorties des fonds se chiffrent à 2 087 908 632 335 FCFA ; ce qui laisse apparaître un solde net bancaire créditeur de 119 943 853 145 FCFA³ au 31 décembre 2016.

En prenant en compte les reports à nouveau de l'exercice antérieur, créditeur de 527 992 376 649 FCFA, la situation des comptes bancaires à la fin de l'exercice 2016 passe de 119 943 853 145 FCFA à 647 936 229 794 FCFA.

³(2 207 852 485 480 - 2 087 908 632 335) ou (139 524 683 089 – 19 580 829 944)

Tableau n°34 : Situation des comptes en numéraires (en FCFA)

N° CPTE	INTITULE	DEBITS	CREDITS	SOLDES		Reports débiteurs (+) ou créditeurs (-)	Solde final
				Débiteur	Créditeur		
5700	Numéraire du Trésorier Payeur Général	250 989 142 168	250 321 321 541	667 820 627		16 241 348 349	16 909 168 976
5701	Numéraire des ACDPC	448 206 831	550 194 519		101 987 688	2 531 032 315	2 429 044 627
5702	Disponibilités des Trésoreries régionales	39 775 327 874	36 692 819 487	3 082 508 387		33 372 237 172	36 454 745 559
5703	Disponibilités des Trésoreries départementales	17 451 630 449	17 555 525 080		103 894 631	4 041 099 655	3 937 205 024
5704	Disponibilités des Receveurs-percepteurs	1 477 660 753	1 681 771 195		204 110 442	1 524 171 551	1 320 061 109
5705	Envoi de fonds	23 771 867 532	21 492 090 644	2 279 776 888		508 552 656	2 788 329 544
5706	Disponibilités de la Direction des Grandes Entreprises	211 439 847 254	207 213 315 623	4 226 531 631		428 356 300	4 654 887 931
5707	Disponibilités en monnaie étrangère	12 314 097 357	12 301 092 857	13 004 500		+38 942 553	51 947 053
	TOTAL	557 667 780 218	547 808 130 946	10 269 642 033	409 992 761	58 685 740 551	68 545 389 823

Source : Balance Générale du Trésor 2016

Il ressort du tableau ci-dessus que les comptes en numéraire affichent un solde débiteur de **9 859 649 272 FCFA**.

En prenant en compte les reports à nouveau de l'exercice antérieur débiteur de **58 685 740 551 FCFA**, la situation des comptes en numéraire à la fin de l'exercice 2016 passe de 9 859 649 272 FCFA à **68 545 389 823 FCFA**.

Observations n°09 : La Chambre des Comptes réitère son observation pour la persistance des comptes « 5705-Envoi de fonds » et « 5706- Disponibilités de la Direction des Grandes Entreprises » qui sont supposés être soldés en fin d'exercice et qui se retrouvent avec des soldes débiteurs.

Réponse du MFB

Pour le premier compte « mouvement de fonds, les envois de fonds doivent être suivis dès réception le plus rapidement possible mais s'il y a eu de décalage de temps, au moment de l'arrêt de l'exercice. C'est la cause des soldes débiteurs.

Quant au second, le retard de dépôt de comptabilité au moment de l'arrêt de l'exercice en est la cause.

Dans l'avenir à partir du compte de gestion de l'exercice 2019, les dispositions seront prises pour que ces comptes soient apurés en temps réel.

La Chambre des Comptes prend acte de l'engagement du MFB. Toutefois, elle trouve que la période complémentaire et le délai de dépôt du rapport sur l'exécution des lois des finances sont largement suffisants pour apurer lesdits comptes.

IV.2.3. Les comptes des communes

En 2016, les comptes des collectivités locales de N'Djamena et ceux des provinces tenus dans les livres du Trésor se présentent comme suit :

Tableau n°35 : Les communes de N'Djamena et des provinces en FCFA

N° Cpte	INTITULE	DEBITS	CREDITS	SOLDE		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteur	Créditeur		
4310	Communes des provinces	4 700 749 464	4 224 495 359	476 254 105		+981 424 221	505 170 116
4312	Mairie de N'Djamena	3 758 316 875	3 709 561 736	48 755 139		0	(48 755 139)
4312/0	Communes de N'Djamena	2 048 888 876	1 622 980 889	425 907 987		+1 481 072 913	1 055 164 926
4312/1	1 ^{er} Arrondissement	431 318 870	321 814 700	109 504 170		+129 924 446	20 420 276
4312/10	10 ^{ème} Arrondissement	228 307 276	220 378 257	7 929 019		+169 988 753	162 059 734
4312/2	2 ^{ème} Arrondissement	255 236 868	273 077 081		17 840 213	+182 573 403	200 413 616
4312/3	3 ^{ème} Arrondissement	368 135 587	225 336 545	142 799 042		+106 409 144	(36 389 898)
4312/4	4 ^{ème} Arrondissement	529 719 721	217 603 232	312 116 489		+65 058 882	(247 057 607)
4312/5	5 ^{ème} Arrondissement	305 263 669	223 653 282	81 610 387		+189 233 362	107 622 975
4312/6	6 ^{ème} Arrondissement	465 814 829	220 378 257	245 436 572		+138 685 837	(106 750 735)
4312/7	7 ^{ème} Arrondissement	360 789 335	220 378 257	140 411 078		+126 838 666	(13 572 412)
4312/8	8 ^{ème} Arrondissement	260 398 019	220 378 257	40 019 762		+145 593 530	105 573 768
4312/9	9 ^{ème} Arrondissement	156 574 676	220 378 257		63 803 581	+167 139 420	230 943 001
	TOTAL	13 869 514 065	11 920 414 109	2 030 743 750	81 643 794	3 883 942 577	1 934 842 621

Source : Balance Générale du TPG 2016

Au titre de l'exercice 2016, les opérations enregistrées au niveau des communes des provinces et de celles de N'Djamena font apparaître des recettes de **11 920 414 109 FCFA** et des dépenses arrêtées à **13 869 514 065 FCFA** d'où un solde débiteur net au 31 Décembre 2016 de **1 949 099 956 (2 030 743 750 - 81 643 794) FCFA**.

En prenant en compte les reports à nouveau de l'exercice antérieur débiteur de **3 883 942 577 FCFA** la situation des comptes des communes à la fin de l'exercice 2016 devient créditrice de **1 934 842 621 FCFA (3 883 942 577 – 1 949 099 956) FCFA**.

V - LE RESULTAT DE L'EXECUTION DE LOIS DE FINANCES 2016

Le résultat de l'exécution des lois de finance est obtenu par la différence entre les recettes et les dépenses. Ce résultat est excédentaire lorsque les recettes sont supérieures aux charges. Il est déficitaire lorsque les dépenses sont supérieures aux ressources.

Tableau n° 36 : Résultat de l'exécution du budget général de 2016 (en millions de FCFA)

Recettes		Dépenses		Solde
Recettes propres	683 673	Dépenses sur fonds propres	634 699	48 974
Financement extérieur	128 676	Dépenses sur Financement ext.	128 676	0
Total Recettes	812 349	Total dépenses	763 375	48 974

De ce solde de 48 974 millions de FCFA, il est à retrancher les dépenses avant et sans ordonnancement effectuées par le Trésor d'un montant de 141 701 millions de FCFA, ce qui donne un résultat définitif négatif de (92 727) millions de FCFA.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la LFR 2, ce déficit a été résorbé par le recours à l'émission des bons du Trésor à souscription libre.

En se référant au projet de Loi de Règlement, les dépenses budgétaires sont ainsi arrêtées à 905 076 millions de FCFA soit 763 375 millions de FCFA des dépenses ordonnancées et 141 701 millions de FCFA de dépenses avant et sans ordonnancement effectuées par le Trésor Public.

Il résulte de la différence entre les recettes (812 349 millions de FCFA) et les dépenses (905 076 millions de FCFA), un déficit de 92 727 millions de FCFA.

CONCLUSION

L'examen du rapport de l'exécution des lois de finance de l'exercice 2016 a permis à la Chambre des Comptes de mettre en exergue les faiblesses relevées lors des précédents contrôles des lois de finances. Il s'agit notamment :

- du non respect de délai de transmission des rapports d'exécution des lois de finance ;
- de la non maîtrise des prévisions des recettes et des dépenses occasionnant un accroissement des restes à payer d'une année sur l'autre ;
- de la persistance des dépenses avant et sans ordonnancement ;
- du dépassement de certaines lignes de dépenses ;
- du faible taux de recouvrement des restes à recouvrer ;
- des erreurs répétitives de saisie, de comptabilisation et de calculs.

Sur la base de ces constats, la Chambre des Comptes a formulé des recommandations au Ministre chargé des finances dont la prise en compte effective contribuera à la résolution de ces faiblesses.

En définitive, le budget de l'Etat de l'exercice est clôturé en recettes à la somme de huit cent douze milliards trois cent quarante huit millions cinq cent quarante neuf mille cinq cent trente neuf francs CFA (812 348 549 539) et en dépenses à neuf cent cinq milliards soixante seize millions cent cinquante un mille trois cent quarante sept francs CFA (905 076 151 347 FCFA) dégageant un solde déficitaire de quatre vingt douze milliards sept cent vingt sept millions six cent un mille huit cent huit (92 727 601 808) de FCFA.

La Chambre des Comptes joint au présent Rapport définitif la Déclaration Générale de Conformité relative à l'exécution du budget de l'Etat, pour la gestion 2016.

Délibéré et arrêté en Chambre du Conseil, à la Chambre des Comptes.

N'Djamena, le 07 juillet 2020

La Présidente de la Chambre des Comptes



Madame ZARA BRAHIM MAHAMAT ITNO



Le rapporteur



NDINTAMNAN PANINGAR

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°01 : Courrier n°250/PR/MFB/DGO/2019 du 31 juillet 2019 transmettant les documents relatifs à l'exécution de LF 2016

Annexe n°02 : Demande des documents complémentaires

Annexe n°03 : OM

Annexe n°04 : Soit transmis du Rapport d'Observations Provisoire

Annexe n°05 : Eléments de réponse

Annexe n°06 : Compte rendu de la réunion

Annexe n°07 : Éléments de réponse complémentaire

Annexe n°08 : Conclusions du PG

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 01 : Prévisions des recettes budgétaires 2016 (LFI, LFR1 et LFR2)

Tableau n° 02 : Prévisions des recettes 2016 révisées

Tableau n° 03 : Evolution des prévisions des recettes 2016 (LFI, LFR1 et LFR2)

Tableau n° 04 : Evolution des prévisions des recettes fiscales au cours des exercices 2015 et 2016

Tableau n°05 : Evolution des prévisions des recettes fiscales au cours des exercices 2015 à 2016

Tableau n°06 : Prévisions des recettes en capital

Tableau n°07 : Évolution des recettes en capital

Tableau n°08 : Situation de recouvrements des recettes budgétaires en 2016

Tableau n°09 : Evolution du recouvrement des recettes fiscales (en millions FCFA)

Tableau n° 10 : Evolution de recouvrements des impôts sur le revenu et bénéfices (en millions de FCFA)

Tableau n° 11 : Évolution de recouvrements des taxes sur les salaires (en millions de FCFA)

Tableau n° 12 : Évolution du recouvrement des impôts de la propriété (en millions de FCFA)

Tableau n° 13 : Évolution du recouvrement des taxes sur biens et services (en millions de FCFA)

Tableau n° 14 : Évolution du recouvrement des impôts sur le commerce international (en millions de FCFA)

Tableau n° 15 : Evolution du recouvrement des autres recettes fiscales (en millions FCFA)

Tableau n° 16 : Évolution du recouvrement des recettes non fiscales (en millions FCFA)

Tableau n° 17 : Évolution du recouvrement des revenus de la propriété (en millions FCFA)

Tableau n° 18 : Évolution du recouvrement des droits et frais administratifs et ventes non industrielles (en millions de FCFA)

Tableau n° 19 : Évolution du recouvrement des recettes non fiscales (en millions de FCFA)

Tableau n° 20 : Évolution des recettes en capital (en millions de FCFA)

Tableau n° 21 : Prévisions des dépenses budgétaires de l'exercice 2016

Tableau n° 22 : Évolution des Prévisions des dépenses Budgétaires de 2014-2016 (en million FCFA)

Tableau n° 23 : Dépenses globales ordonnancées (LFR2)

Tableau n° 24 : Situation des ordonnancements et des prises en charges

Tableau n° 25 : Situation des prises en charge et des paiements (en millions de FCFA)

Tableau n° 25 bis : situation des prises en charge et des paiements en millions de FCFA

Tableau n° 26 : Comparaison entre le compte administratif et le compte de gestion, exercice 2016 (en millions de FCFA)

Tableau n° 27 : Situation des prévisions des subventions 2016

Tableau n° 28 : Situation des ordonnancements des subventions

Tableau n° 29 : Evolution des prévisions des subventions des établissements publics nationaux en 2015 et 2016

Tableau n° 30 : Situation de l'exécution des budgets des établissements publics

Tableau n° 31 : Situation des comptes des déposants

Tableau n° 32 : Situation des comptes des divers dépôts et consignations

Tableau n°33 : Situation des comptes bancaires (en FCFA)

Tableau n°34 : Situation des comptes en numéraires (en FCFA)

Tableau n°35 : Communes de N'Djamena (en FCFA)

Tableau n°36 : Résultat de l'exécution du budget général de 2016

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

UNITÉ – TRAVAIL – PROGRÈS

COUR SUPRÊME

CHAMBRE DES COMPTES



هوية تشاد

دة - ل قكم

كمة العليا

يون المحاسبة

DECLARATION GENERALE DE
CONFORMITE ENTRE LES COMPTES
ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE
L'EXERCICE 2016

DECLARATION PRELIMINAIRE

Le Gouvernement de la République du Tchad, conformément aux directives de la CEMAC a publié en 2014 le cadre de la gestion des finances publiques par la promulgation de la Loi Organique N°004/PR/2014 du 18 février 2014 Relative aux lois de finances. Cette loi régira désormais la gestion des finances publiques.

L'article 55 de l'Ordonnance n°015/PR/2018 du 31 mai 2018 portant attributions, fonctionnement et règles de procédure devant la Cour Suprême dispose que la Chambre des Comptes est la juridiction en matière de contrôle des finances publiques.

La Chambre des Comptes de la Cour Suprême a procédé à l'examen des documents comptables de l'exécution du budget de l'Etat de l'année 2016 en fonction du contexte juridique ayant encadré ces obligations.

DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE DE L'EXERCICE 2016

Le projet de Loi de Règlement de l'exercice 2016 contenant les informations relatives à l'exécution du budget de l'Etat pour le même exercice a été transmis à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême suivant la lettre n°250/PR/MFB/DGO/2019 du 31 juillet 2019.

En vertu de sa mission d'assistance à l'Assemblée Nationale, la Chambre des Comptes a procédé à l'examen du rapport de l'exécution du budget 2016 à travers les informations contenues dans le compte administratif et le compte de gestion.

Les visas des textes

La Déclaration Générale de Conformité qui en résulte est établie conformément aux dispositions légales et réglementaires ci-après :

La Constitution de la République du Tchad dispose en son article 136 que les lois des finances déterminent les ressources et les charges de l'Etat dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique et conformément aux règles de transparence et de bonne gouvernance.

L'alinéa 9 du même article dispose que la Cour Suprême assiste le Gouvernement et l'Assemblée Nationale dans le contrôle de l'exécution de la loi de finances.

Le dernier alinéa de l'article 136 précise que le projet de Loi de Règlement doit être déposé à l'Assemblée Nationale un an au plus tard après l'exécution du budget.

La Loi Organique relative aux Lois des Finances (LOLF) n°004/PR/2014 du 14 février 2014 en son article 57 alinéa 9 dispose qu'un rapport de la Cour des Comptes⁴ sur l'exécution de la loi des finances accompagné d'une certification de la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes de l'Etat doit être joint au projet de loi de règlement.

⁴Chambre des Comptes

L'article 80 de la LOLF dispose que les opérations relatives à l'exécution des lois des finances sont soumises à un triple contrôle : parlementaire, administratif et juridictionnel.

Les articles 83 et 84 de la LOLF donnent de larges compétences à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême en matière de contrôle juridictionnel des finances publiques.

L'Ordonnance n°015/PR/2018 du 31 mai 2018 portant attributions, fonctionnement et règles de procédure devant la Cour Suprême en son article 55 dispose que la Chambre des Comptes est la juridiction en matière de contrôle des finances publiques.

L'Article 171, alinéa 3, dispose que : « Les comptables publics et ceux des entreprises et organismes sont tenus de déposer devant la Chambre des Comptes dans un délai n'excédant pas trois (3) mois après la clôture de l'exercice, tous les comptes affirmés sincères et véritables, datés, signés par les comptables et revêtus du visa de contrôle du supérieur hiérarchique ».

Le Décret N° 817/PR/PM/MFB/2015 du 01 avril 2015 Portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique prescrit en son article 29 alinéa 2 que les comptes de l'Etat et les comptes de gestion des comptables publics principaux sont produits à la Cour de Comptes au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant celui duquel ils sont établis.

De ce qui précède et en application de l'article 231 de l'Ordonnance n° 15/PR/ 2018 du 31 mai 2018, la Chambre des Comptes a enregistré le 31 juillet 2019, au titre de l'exercice 2016, les documents ci-après :

- La Loi de finances initiale ;
- Les lois de finances rectificatives ;
- Le projet de Loi de Règlement ;
- Le compte administratif ;
- Le compte de gestion ;
- Le Décret de nomination du Trésorier Payeur Général ;
- Le certificat de prise de service ;
- La balance générale des comptes arrêtée au 31 décembre 2016 ;
- Le compte de gestion de valeurs inactives ;
- La situation des recouvrements ;
- Le procès-verbal de vérifications des caisses.

Après examen de ces documents, la Chambre des Comptes a fait les constatations suivantes :

Constatation des opérations des recettes et des dépenses

II-1. En matière des recettes

Au 31 décembre 2016, le montant des recettes ordonnancées issues du compte administratif et celui des recettes recouvrées découlant du compte de gestion s'établissent à 812 348 549 359 millions FCFA, dégageant un écart nul.

Le tableau ci- dessous donne le rapprochement des recettes du compte administratif et du compte de gestion.

Tableau n° 1 : Rapprochement des recettes en millions de FCFA.

Titres	Libellés	Compte administratif	Compte de gestion	Ecart
I	Recettes fiscales	312 854	312 854	0
II	Recettes non fiscales	79 459	79 459	0
III	Recettes en capital	0	0	0
IV	Aides, dons et subventions	102 053	102 053	0
V	Emprunts	189 307	189 307	0
	Financement Extérieur	128 675	128 675	
	Total	812 348	812 348	0

Source : Compte administratif et compte de gestion 2016.

Les recettes retracées dans le compte administratif et dans le compte de gestion s'établissent à 812 348 millions FCFA.

II-2. En matière des dépenses

Le compte administratif a arrêté les ordonnancements de l'exercice à 763 375 millions FCFA alors que le compte de gestion du Trésorier Payeur Général a fixé les paiements à 979 567 millions FCFA soit un écart de 216 192 millions FCFA.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre les dépenses du compte administratif et celles du compte de gestion

Tableau n°02 : Rapprochement des dépenses en millions de FCFA.

Titres	Libellés	Compte administratif	Compte de gestion	Ecart
I	Charge de la dette publique	17 376	10 256	
II	Dotations des pouvoirs publics	441 039	563 660	
III	Intervention de l'Etat	81 374	88 960	
IV	Dotations aux amortissements	55 967	65 145	
V	Equipements et Investissements	167 619	251 546	
	dont :			
	sur ressources propres	38 943	122 870	
	sur ressources extérieures	128 675	128 676	
	TOTAL GENERAL	763 375	979 567	-216 192

Source : Compte administratif et compte de gestion 2016

Au 31 décembre 2016, les ordonnancements globaux se chiffrent à **763 375 millions** FCFA tandis que les paiements globaux s'établissent à **979 567 millions** FCFA. Il se dégage un écart négatif de **(216 192 millions)** FCFA.

Cependant, il est constaté des dépenses avant et sans ordonnancement d'un montant **141 701 millions**. En intégrant ces dépenses dans les ordonnancements, on obtient le total des ordonnancements qui se chiffrent à **905 076 millions FCFA**. Il ressort en définitif un écart négatif de **74 491 millions de FCFA (905 076 - 979 567)**.

Rapprochement des Recettes et des Dépenses de l'exercice 2016

La conjoncture économique en 2016 marquée par une baisse drastique des recettes a amené le gouvernement à effectuer deux collectifs budgétaires. Le dernier collectif du 31 octobre 2016 a arrêté les recettes à **648 184 486 867 FCFA** et les dépenses à **922 277 121 867 FCFA**.

L'exécution du budget 2016 a réalisé en recettes **812 348 millions** et en dépenses **979 567 millions**.

Si les recettes ordonnancées ont été toutes recouvrées, les paiements des dépenses ont quant à eux dépassés largement les dépenses ordonnancées. Il n'est ordonnancé **que 763 375 millions** sur **922 277 121 867 FCFA**. Le reste du budget d'un montant de **158 901 913 299 FCFA** n'est pas ordonnancé. Par ailleurs, la LOLF en son article 56 alinéa 2 point 3 autorise le Ministre des Finances et du Budget à annuler les dotations budgétaires non consommées en fin d'année.

Par contre, le Trésorier Payeur Général a effectué des dépenses avant ordonnancement d'un montant **141 701 millions** de FCFA qui ont été régularisées dans le cadre du projet de loi de règlement amenant les dépenses à **905 076 millions**.

Le tableau ci-après présente le rapprochement des recettes et des dépenses de l'année 2016.

Tableau n°03 : Rapprochement des recettes et des dépenses en millions de FCFA

Recettes	Dépenses	Ecart
812 348	905 076	-92 728

Constat de conformité










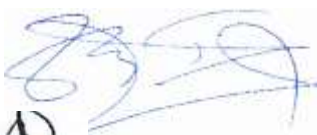
La Chambre des Comptes, siégeant en Chambre de Conseil le 07 juillet 2020 et sur la base des travaux relatifs à la Déclaration Générale de Conformité sur le Projet de Loi de Règlement de l'exercice 2016 ;

Après en avoir délibéré conformément à la Loi et statuant en chambre de conseil, la Chambre des Comptes *constate que des efforts ont été fournis par le MFB pour la confection de ces comptes. Elle prend également acte des engagements pris par le MFB pour apporter les corrections nécessaires aux différents constats et observations. Par conséquent, compte tenu des multiples erreurs et irrégularités relevées, la Chambre des Comptes ne saurait déclarer la conformité générale entre le compte administratif de l'Ordonnateur Principal du budget général de l'Etat et le compte de gestion du Trésorier Payeur Général, comptable principal dudit budget pour l'exercice 2016.*

Ainsi faite le même jour, mois et an que dessus.

Ont signé le contenu de la présente déclaration générale de conformité :

- Madame **ZARA BRAHIM MAHAMAT ITNO**, Présidente de la Chambre des Comptes, Présidente de séance
- Madame **NEPIDE DOSSOUM POPEE**, Présidente de la Section de Contrôle des Affaires Budgétaires et Financières
- Monsieur **HAMIT ATIM**, Conseiller
- Monsieur **NGARKETE DJIDINGAR**, Conseiller
- Monsieur **OUMAR SINI**, Conseiller
- Monsieur **NDOUBAHIDI SAMADINGAR François**, Conseiller
- Monsieur **NDIMTAMAN PANINGAR**, Conseiller
- Monsieur **HASSAN HAMIT DABOU**, Conseiller
- Monsieur **BRAHIM ABDERAHIM KHALIL**, Conseiller Référendaire
- Monsieur **OUSMAN YACOUB GADAM**, Conseiller Référendaire
- Madame **KOULARAMBAYE NELDENGAR Clémentine**, Conseillère Référendaire



En présence de Monsieur **RATOU ANDO**, 3^{ème} Avocat Général représentant le Parquet

Général



Fait à N'Djamena, le 07 juillet 2020